



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## RÉUNION MINISTÉRIELLE SPÉCIALE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT

Vendredi 18 novembre 2005

Ce document présente un problème commun aux petits États insulaires en développement (PEID), celui de la vulnérabilité, qui touche leur sécurité alimentaire et leur développement durable. Il résume les discussions qui ont porté sur ce sujet dans les enceintes internationales depuis que les PEID ont été identifiés comme un groupe spécial au cours du Sommet de la Terre de 1992, ce qui a été confirmé lors de la Réunion internationale de Maurice, organisée en 2005. Il examine les réponses du secteur agricole, y compris celles de la FAO, aux stratégies et mandats issus de ces discussions. Le présent document reconnaît le rôle essentiel des produits agricoles de base traditionnels dans les économies des PEID et l'impact des mutations de l'environnement commercial international, surtout dans les zones rurales. Il prend également acte de la contribution des institutions locales au développement de systèmes alimentaires résilients. Il examine tout particulièrement les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la durabilité, et leur lien avec la résilience et la vulnérabilité dans les PEID. Les domaines d'action concernant la sécurité alimentaire durable sont proposés pour examen, car ils s'inscrivent dans le cadre d'action général de la FAO en faveur des PEID, qui trouve sa traduction dans les Programmes régionaux pour la sécurité alimentaire (PRSA).

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

## MANDATS

1. Dans le Cadre stratégique de la FAO (2000-2015), les petits États insulaires en développement (PEID) sont considérés comme un groupe particulier qui mérite une place prioritaire dans le programme d'exécution de l'Organisation. En 2003, la trente-deuxième session de la Conférence de la FAO a demandé qu'une Conférence des PEID soit organisée à Rome en 2005, afin de procéder à un examen plus approfondi des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des PEID.
2. En janvier 2005, les participants à la réunion internationale de Maurice ont exhorté les ministres de l'agriculture présents à la Conférence des PEID, organisée par la FAO, d'approuver des mesures prioritaires propres à accroître la contribution de l'agriculture, des forêts et des pêches aux politiques de développement durable des PEID, compte tenu de l'importance des questions de nutrition et de sécurité alimentaire pour ces pays.
3. Le présent document est une réponse directe à la Résolution de juillet 2005<sup>1</sup> de l'Assemblée générale des Nations Unies qui prie instamment les institutions spécialisées d'agir sans tarder pour assurer l'application effective et le suivi de la Déclaration et de la Stratégie de Maurice relative à la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

## INTRODUCTION

4. Les trente-huit pays connus sous le nom collectif de PEID<sup>2</sup> ont en commun leur petite dimension et leur insularité, deux critères qui marquent également leur vulnérabilité. Cette vulnérabilité structurelle, qui influe sur la productivité, le développement et les politiques de coopération de ces pays, a fait l'objet d'une attention particulière de la part des participants aux tribunes internationales.
5. **Vulnérabilité environnementale.** Une base étroite de ressources naturelles, une interdépendance élevée des écosystèmes dans lesquels le territoire n'est souvent qu'un bassin hydrographique, l'éloignement, ainsi que la fréquence des catastrophes naturelles, limitent les capacités des PEID à faire face aux risques anthropogéniques et naturels qui les menacent ou à diversifier leurs activités économiques.
6. **Vulnérabilité économique.** Certaines études montrent qu'il existe un rapport entre l'étroitesse d'une économie et la vulnérabilité économique. L'étroitesse des économies nationales des PEID rend ces pays davantage dépendants du commerce et, partant, très vulnérables aux chocs externes.
7. **Vulnérabilité sociale.** Les PEID réagissent aux chocs externes par la cohésion sociale et la flexibilité. Cela étant, ils doivent faire face à un fort taux d'émigration et d'exode des « cerveaux ». Certes, l'émigration est à l'origine de rapatriements de salaires importants, mais le fait que la population restante soit peu nombreuse limite le développement d'institutions spécialisées et l'efficacité des efforts de renforcement des capacités.
8. **Vulnérabilité de l'approvisionnement alimentaire.** Les PEID ont des profils économiques et des niveaux de développement très divers, certains dépendant de l'agriculture, des forêts et de la pêche, d'autres comptant sur d'autres secteurs, comme le tourisme, pour leur sécurité alimentaire. L'instabilité de la production agricole et des exportations ainsi que la dépendance des PEID à l'égard des importations alimentaires sont autant de facteurs de vulnérabilité que ces pays ne sont pas souvent en mesure de maîtriser.

---

<sup>1</sup> Résolution A/59/L.63.

<sup>2</sup> Il s'agit des PEID membres de la FAO: voir la liste à l'Annexe 1.

9. **Le paradoxe insulaire.** Il peut sembler contradictoire que, malgré leurs handicaps apparents, des petits pays vulnérables aient été plus performants que des pays plus importants au cours des deux dernières décennies, ce qui montre bien que l'insularité et le développement durable ne sont pas antagonistes. Les travaux portant sur les [indicateurs de vulnérabilité](#)<sup>3</sup> sociale, écologique et économique contribuent à mieux faire comprendre ce paradoxe.

10. **La recherche de la résilience.** Faire la part entre la vulnérabilité propre aux PEID et celle dont ils sont eux-mêmes responsables est une question qui est au cœur des négociations et des débats internationaux concernant ces États. Cette problématique a des conséquences directes sur le choix des politiques qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour que les PEID puissent surmonter leur vulnérabilité et accroître leur résilience.<sup>4</sup> Quoiqu'il en soit, le coût du renforcement de la résilience est trop élevé compte tenu de l'étroitesse des économies de ces pays, et l'assistance de la communauté internationale est garantie.

## **ENGAGEMENT INTERNATIONAUX À L'ÉGARD DES PEID ET RÉSULTATS OBTENUS**

### **Engagements internationaux encadrant les actions en faveur des PEID dans le domaine du développement durable**

11. Depuis l'adoption de l'Action 21 au Sommet de la Terre en 1992, plusieurs accords de haut niveau ont été élaborés en faisant spécifiquement référence aux PEID, la communauté internationale montrant par là qu'elle était consciente du besoin de ces États d'un traitement différencié.<sup>5</sup>

12. Ces débats internationaux accordent une part croissante à l'agriculture. Citons notamment:

- la Déclaration de Maputo (2004) sur l'importance du développement agricole dans la croissance économique, la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des moyens d'existence et de la prospérité économique;
- le Consensus de Monterrey sur le financement du développement (2002), qui porte notamment sur le rôle du commerce international dans le développement;
- le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés (2001), qui souligne la nécessité de renforcer les capacités en vue d'augmenter la productivité dans le secteur agricole et les industries agroalimentaires, et le besoin d'améliorer l'accès à des aliments sains et nutritifs.

13. En outre, l'Action 21 du Sommet de la Terre, suivi par le Plan d'action adopté au Sommet de Johannesburg en 2002, ainsi que le Programme d'action de la Barbade de 1994, suivi par la Stratégie de Maurice de 2005 pour le développement durable des PEID, ont insisté pour que les principes de développement durable et environnementaux soient reconnus et intégrés dans tous les secteurs économiques.

14. Les objectifs de développement convenus au plan international, notamment ceux contenus dans la Déclaration du Millénaire, constituent le cadre général de la lutte contre la pauvreté et du soutien au développement dans le monde, incluant des mesures pour faire face aux vulnérabilités des PEID et renforcer leurs capacités de résilience.

---

<sup>3</sup> Indicateur de vulnérabilité économique (Secrétariat du Commonwealth, 2004); indicateur de vulnérabilité de l'environnement (Commission de géoscience appliquée du Pacifique Sud, 2004); indicateur de vulnérabilité sociale (Comité de développement et de coopération des Caraïbes, CEPALC, 2004).

<sup>4</sup> La Stratégie de Maurice a recommandé la création d'une force d'intervention en vue d'élaborer un indicateur de résilience pour les petits États insulaires en développement, avec l'appui de la communauté internationale.

<sup>5</sup> Ces accords sont présentés de manière détaillée à l'Annexe 2.

## Pertinence des résultats de Maurice pour l'agriculture, les forêts et les pêches

15. La Réunion internationale, après dix ans de mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable dans les PEID, tenue en janvier 2005, a débouché sur l'adoption de la [Déclaration de Maurice](#) et de la [Stratégie de Maurice](#).

16. La Stratégie de Maurice demande aux pays d'incorporer des principes d'orientation, des objectifs nationaux et des indicateurs de développement durable dans toutes les politiques et stratégies sectorielles, afin de répondre aux Objectifs du Millénaire pour le développement. La Déclaration invite les Nations Unies et ses agences spécialisées à renforcer leur soutien à la Stratégie de Maurice par le biais d'une plus grande cohérence et d'une meilleure coordination.

17. La Stratégie formule également des recommandations qui concernent directement le mandat de la FAO. Elle demande que les PEID coopèrent avec la communauté internationale aux fins suivantes:

- promouvoir la concurrence agricole en encourageant le développement sur le long terme de systèmes agricoles efficaces, la diversification et des activités à valeur ajoutée qui garantissent la sécurité alimentaire et l'autosuffisance;
- traiter des questions particulières liées au commerce et au développement comme l'érosion des préférences commerciales, le commerce et la sécurité alimentaire;
- renforcer les capacités dans le domaine de la facilitation du commerce et des créneaux commerciaux spécialisés, de l'agriculture, des forêts, des pêches et améliorer les infrastructures liées aux mesures sanitaires et phytosanitaires;
- se doter de moyens techniques et financiers permettant un suivi et un contrôle efficaces des bateaux de pêche, ainsi que la gestion durable des pêches, conformément aux accords internationaux comme le Code de conduite pour une pêche responsable (FAO) et l'Accord de la FAO visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion et d'autres initiatives régionales;
- créer des liens de synergie entre le tourisme et le secteur agricole en promouvant les chaînes d'approvisionnement insulaires en aliments et en boissons, l'hospitalité rurale et l'agrotourisme;
- proposer des actions à l'appui de la gestion durable des forêts, notamment par des partenariats et la participation des parties prenantes, afin de protéger les droits des propriétaires de ressources forestières et des utilisateurs légitimes ou autorisés;
- renforcer le contrôle des principales voies de pénétration des espèces exotiques envahissantes et le développement de capacités locales pour protéger et utiliser efficacement les connaissances traditionnelles en matière de conservation des espèces indigènes et de leurs habitats.<sup>6</sup>

## Réponses de la FAO

18. **Bureaux sous-régionaux de la FAO pour les PEID.** En 1996, la FAO a créé deux bureaux sous-régionaux pour les Caraïbes et pour les îles du Pacifique respectivement, afin de renforcer sa capacité d'appui aux PEID. Les équipes techniques multidisciplinaires œuvrant dans ces bureaux ont permis à la FAO d'accroître l'aide qu'elle apporte aux PEID.

19. **Plan d'action pour l'agriculture dans les PEID.** En 1999, dans le cadre du suivi du Sommet mondial de l'alimentation et de la Réunion internationale de la Barbade, la FAO a organisé à Rome une conférence ministérielle spéciale sur l'agriculture dans les PEID. Cette conférence s'est achevée par une déclaration qui a conduit à l'adoption, par le Conseil de la FAO à sa cent seizième session, d'un [Plan d'action pour l'agriculture dans les PEID](#). Ce Plan d'action, qui demeure le cadre fondamental des actions à l'appui de l'agriculture dans les PEID aux niveaux national, régional et international, comprend cinq priorités:

<sup>6</sup> Pour des détails supplémentaires sur le processus de Maurice et l'engagement de la FAO, voir le COFI/2005/INF18.

- s'adapter aux mutations de l'environnement commercial mondial;
- progresser vers une agriculture durable et plus diversifiée;
- répondre aux besoins des pêches;
- assurer la gestion durable des ressources terrestres, aquatiques et forestières et la protection de l'environnement;
- renforcer les capacités des institutions et la solidarité internationale.

20. **Évaluation des progrès accomplis en dix ans dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches des PEID.** Pour préparer la Réunion internationale de Maurice sur les PEID, la FAO a fait le point des progrès accomplis en dix ans dans les secteurs agricoles des PEID depuis la réunion de la Barbade. Cette évaluation, intitulée [Défis et questions émergentes dans les domaines de l'agriculture, de la forêt et de la pêche](#), a examiné et identifié les activités de la FAO dans chaque pays et dans les régions. Elle a montré que la pauvreté relative, la dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires, les maladies d'origine alimentaire et la dégradation environnementale des forêts côtières et des ressources halieutiques augmentaient dans les PEID.

21. **Contribution de la FAO aux discussions sur le commerce tenues lors de la réunion de Maurice et de réunions ultérieures.** Dans le contexte des discussions enflammées sur le commerce et le développement durable dans les PEID, la FAO a publié un rapport intitulé [Production, commerce, préférences et politiques agricoles](#) dans les PEID. Cette étude s'est efforcée d'évaluer l'impact du système commercial multilatéral de l'OMC sur l'agriculture des PEID et les réponses que celle-ci peut y apporter. Elle a débouché sur l'inclusion des questions liées au commerce et à la sécurité alimentaire dans les dix priorités principales de la Stratégie de Maurice concernant l'intégration des PEID dans l'économie mondiale. Les enjeux décrits dans l'étude sont devenus de plus en plus préoccupants, compte tenu du débat sur la réforme de la Politique agricole commune sur le sucre, des décisions rendues par les groupes spéciaux de l'OMC sur le sucre et la banane et des négociations bloquées au niveau panaméricain et mondial. Depuis la réunion de Maurice, la FAO a organisé des ateliers sur la politique commerciale dans les îles du Pacifique et les Caraïbes et publié des notes de politique commerciale traitant de questions particulières liées aux PEID, notamment les préférences et le traitement spécial et différencié (TSD).

22. **Programmes régionaux pour la sécurité alimentaire dans les PEID.** Le Programme régional pour la sécurité alimentaire dans les régions du Pacifique et des Caraïbes, lancé par la FAO en 2003 avec l'appui du Gouvernement italien, représente un changement de modèle pour l'assistance technique de la FAO, qui passe d'une démarche fondée sur des projets autonomes et *ad hoc* à une approche régionale stratégique et programmée de la sécurité alimentaire. Ces programmes régionaux ont deux objectifs: accroître la productivité des petites exploitations et améliorer l'accès aux marchés aux niveaux régional et international. L'enjeu stratégique de l'approche régionale est de créer un cadre commun de réglementation et de politique pour l'approvisionnement alimentaire, fondé sur la coopération et l'échange.

23. **Vers un renforcement des programmes régionaux pour la sécurité alimentaire dans les PEID.** Vers le milieu de 2005, les ministres de l'agriculture des PEID des Caraïbes et des îles du Pacifique et les chefs de gouvernement du CARICOM ont adopté deux notes de synthèse en faveur du renforcement des Programmes régionaux pour la sécurité alimentaire (PRSA) dans le Pacifique et les Caraïbes. Les programmes renforcés tenteront d'éliminer les obstacles au développement du secteur rural par le biais d'investissements dans la remise en état et la construction d'infrastructures rurales dans des domaines comme la gestion de l'eau, le transport rural, le stockage des récoltes et la transformation. Ces programmes fourniront également des conseils techniques et une assistance aux politiques permettant d'élargir l'accès aux marchés des produits alimentaires et d'améliorer la préparation aux catastrophes ainsi que l'atténuation et la gestion de leurs effets.

24. Renforcer les PRSA exigera la participation de nombreux et divers ministères, de la société civile, d'organisations du secteur privé et de la communauté des donateurs dans des activités visant à créer des synergies avec d'autres initiatives et à maintenir la cohérence avec des stratégies existantes, telles que les cadres nationaux de développement, les stratégies de lutte contre la pauvreté et les activités engagées en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. En septembre 2005, l'exercice d'élaboration a été lancé dans le but de promouvoir les investissements dans l'agriculture et de renforcer les programmes régionaux pour la sécurité alimentaire dans les régions du Pacifique et des Caraïbes. Les progrès accomplis dans la préparation des Programmes nationaux d'investissement à moyen terme, l'élaboration de Profils de projets d'investissement bancables et le processus de mise en œuvre du renforcement des PRSA seront présentés aux PEID le 18 novembre 2005.

### Réponses des PEID

25. **Caraïbes.** Les participants à la dix-neuvième session du Conseil du CARICOM pour le commerce et le développement économique (Guyane, 11-12 mai 2005) et à la Réunion de suivi des ministres de l'agriculture du CARICOM (Guyane, 14 mai 2005) ont noté que la région connaît une forte croissance agricole mais que les progrès sont lents. Ils ont reconnu que l'agriculture joue un rôle important dans la stabilité sociale, la sécurité alimentaire et l'intégration régionale par le biais de la production et du commerce. La volonté des pays du CARICOM de s'engager plus activement dans le processus de développement agricole de la région s'est traduite par l'adoption par les chefs de gouvernement, pendant leur vingt-cinquième réunion (Grenade) en juillet 2005, d'une proposition d'interventions intitulée « Renforcer l'agriculture pour la croissance durable et le développement » et connue sous le nom d'Initiative du Président Bharrat Jagdeo.

Cette initiative vise à repositionner l'agriculture, d'ici à 2015, de telle sorte qu'elle contribue de manière notable au développement régional et national et à la durabilité environnementale, sociale et économique, et qu'elle permette à la région (dans son ensemble) d'atteindre un niveau de sécurité alimentaire acceptable qui ne puisse pas être aisément déstabilisé par des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Les interventions proposées s'efforcent d'être cohérentes avec le programme régional de transformation du secteur agricole qui appuie la convergence des programmes déjà en exécution dans l'ensemble des États membres du CARICOM, l'objectif commun étant de progresser vers une production agricole soucieuse de l'environnement, concurrentielle au plan international et tournée vers les marchés. La tâche des ministres de l'agriculture est de transposer les priorités identifiées dans cet environnement porteur en programmes et activités pratiques incluant des rapports de viabilité chiffrés, des interventions particulières et des mécanismes de mise en œuvre efficaces. Le renforcement des PRSA incarne la volonté de la FAO d'aider les PEID dans cette direction.

26. **Pacifique.** La sixième Réunion des ministres de l'agriculture de la région du Pacifique Sud (Rarotonga, Îles Cook, 1-3 juin 2005) a reconnu que la nature multidimensionnelle de la sécurité alimentaire exige la participation d'autres ministères pertinents aux efforts d'amélioration de la sécurité alimentaire aux niveaux des ménages et des pays. Elle a recommandé que des études soient conduites pour évaluer les capacités nationales actuelles de mise en œuvre des accords régionaux concernant l'agriculture. Cette évaluation permettrait d'identifier les entraves et de renforcer les capacités en vue d'évaluer les conséquences des accords régionaux et/ou nationaux avant que des décisions soient prises. En outre, les ministres sont convenus de faire le point sur les stratégies nationales en faveur de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire et de renforcer le dialogue entre les secteurs pour que les engagements pris en matière de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement se traduisent par des résultats tangibles.

## PROBLÈMES DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DURABLE DANS LES PEID

### Introduction

27. Les politiques des PEID en matière de sécurité alimentaire ont suivi deux modèles qui ont chacun leurs limites. Dans le premier, la croissance est tirée par les exportations mais la compétitivité est entravée par l'éloignement. Dans le second, les solutions offertes par les effets de remplacement des importations sont limitées par l'étroitesse des économies. Aucun de ces deux modèles ne fournissant de solution idéale, plusieurs pays ont fait usage des deux. Les pays ayant le mieux réussi ont utilisé une combinaison de politiques adaptées au niveau national et de préférences dans l'environnement commercial international. Dans des environnements écologique, social et économique en mutation constante, les PEID doivent définir les choix qui sont le mieux adaptés à leurs besoins afin d'orienter les investissements nationaux et l'aide internationale.

28. La sécurité alimentaire doit répondre à trois critères principaux:

- la disponibilité de la nourriture, qui dépend de la production alimentaire nationale ou des importations de denrées alimentaires et qui est vulnérable aux facteurs macroéconomiques ou aux catastrophes naturelles;
- l'accès à la nourriture, qui dépend des revenus disponibles pour acheter des aliments ou de la disponibilité des terres et des eaux pour produire les aliments;
- l'utilisation de la nourriture, qui dépend de la prospérité ou de la pauvreté et peut entraîner la surnutrition ou la sous-nutrition.

29. Toutefois, le respect de ces critères ne garantit pas que la sécurité alimentaire sera durable. La plupart des PEID peuvent obtenir une nourriture suffisante par le biais de la production alimentaire nationale et les importations, mais leur sécurité alimentaire demeure vulnérable parce que leurs systèmes de production sont soumis à des perturbations naturelles et que leurs importations alimentaires subissent les fluctuations commerciales et macroéconomiques. La durabilité exigeant une sécurité alimentaire sur le long terme, les PEID doivent en conséquence créer des systèmes d'approvisionnement alimentaire qui atténuent les risques et tiennent compte des contraintes.

30. Compte tenu de leur vulnérabilité, les PEID ont dû élaborer des mécanismes d'atténuation qui leur sont propres, par exemple, des systèmes de production traditionnels pour faire face au risque, des droits de propriété égalitaires, des systèmes fonciers coutumiers ainsi que des techniques de conservation des aliments (par exemple, le séchage du fruit à pain qui sert d'aliment de survie), des réserves de nourritures sauvages et d'autres formes d'entraide qui peuvent atténuer la gravité de situations d'insécurité temporaire dues à des catastrophes naturelles endémiques. Cependant, la croissance de la population et la pénurie de ressources par personne qui en découle, ainsi que la modernisation et les aspirations matérielles qu'elle entraîne, affaiblissent dangereusement l'un des éléments les plus importants des PEID, à savoir les institutions locales. L'enjeu consiste donc à créer les conditions de la survie de ces institutions.

31. La section qui suit examine les critères propres à la sécurité alimentaire et à la durabilité et leur rapport avec la résilience. Elle ne cherche pas à énumérer toutes les questions prioritaires soulevées par l'agriculture, les forêts et les pêches dans les PEID, celles-ci ayant été identifiées dans le [Plan d'action pour l'agriculture](#). Elle tient à mettre l'accent sur:

- les questions récentes soulevées lors de la réunion de Maurice et qui font l'objet de débats dans les enceintes internationales depuis 1999 et concernent la relation entre la sécurité alimentaire et le développement durable;
- la capacité de tirer des enseignements du terrain et d'identifier les domaines qui ne sont pas encore pris en compte dans les PRSA des régions du Pacifique et des Caraïbes ou dans les notes de synthèse qui orientent leur renforcement.

## **Disponibilité de la nourriture**

32. **Vers une résilience économique.** Les PEID qui dépendent de la production alimentaire intérieure, comme ceux de la région Pacifique, par exemple, sont apparemment peu touchés par les pénuries alimentaires chroniques parce qu'ils peuvent compter sur le pouvoir d'adaptation de leurs secteurs agricoles. Les PEID qui dépendent du commerce agricole, comme ceux des Caraïbes, subissent des pénuries alimentaires lorsque l'approvisionnement est interrompu (par exemple, après le 11 septembre). Le fait que plus de la moitié des PEID soient considérés comme des pays importateurs nets de produits alimentaires montre à quel point ces pays sont dépendants et vulnérables. Nombre d'entre eux sont d'ailleurs confrontés à des dépenses d'importations alimentaires élevées bien qu'ils aient la capacité de produire leur propre nourriture. Cette dépendance excessive à l'égard des importations alimentaires a une incidence sur la disponibilité de la nourriture. Les dépenses d'importation alimentaires augmentent proportionnellement aux recettes d'exportation totales, à la faible production intérieure, aux niveaux de productivité et aux inefficiences des marchés d'intrants et d'extrants. La gouvernance économique en matière de sécurité alimentaire exige des partenariats entre le public et le privé afin de renforcer l'efficacité et la compétitivité des entreprises agricoles, halieutiques et forestières.

33. **Comment les PEID peuvent-ils s'adapter au nouvel environnement commercial mondial?** Le cycle de Doha des négociations commerciales conduites dans le cadre de l'OMC, centré sur les réglementations et les règles régissant les programmes agricoles nationaux et les marchés mondiaux des produits, exige des PEID davantage de conformité, de suivi et de contrôle pour répondre aux normes internationales fixées en matière de sécurité alimentaire et de santé animale. Si des possibilités ont été créées, des avantages ont également été perdus. Les débouchés commerciaux traditionnels des produits des PEID ont enregistré des baisses de prix et une concurrence accrue. Il est donc nécessaire d'élaborer des politiques qui atténuent les incidences sociales et économiques du nouvel environnement commercial. Elles exigent l'affectation de ressources, le développement d'aptitudes à la négociation et la conception de systèmes en vue de créer des liens institutionnels, d'inciter à des investissements locaux et de renforcer le secteur des exportations. Dans le cadre de la Stratégie de Maurice, la communauté internationale s'est engagée à aider les PEID en fournissant une assistance technique efficace, coordonnée et ciblée sur le commerce, et des programmes de renforcement des capacités. Ces programmes prennent en compte le lien entre le commerce, l'environnement et le développement, et permettent aux PEID de tirer parti des possibilités actuelles et futures d'accéder aux marchés. Accorder une attention prioritaire à ces questions de développement et de commerce permettrait aux PEID de s'intégrer dans le système de commerce multilatéral, conformément au mandat de Doha concernant les économies de petite dimension. Il faudrait parallèlement reconnaître l'importance des préférences en vigueur depuis longtemps et donner une priorité élevée au traitement de la question de l'érosion des préférences.

34. **Peut-on créer des entreprises compétitives dans les PEID?** Les économies des PEID doivent relever des défis importants afin d'être plus efficaces dans les activités de commercialisation des produits agricoles. Il est donc important que la question des entraves et des obstacles soit comprise au sein des enceintes régionales et internationales avant de s'engager dans le développement d'entreprises rurales et agricoles tournées vers le marché et le secteur privé. Si les entrepreneurs ruraux ont un nouveau rôle à jouer, la connaissance limitée des procédures d'investissement et la faiblesse de l'environnement commercial sont autant d'obstacles à prendre en compte. Sans sous-estimer l'apport des programmes gouvernementaux, le succès des entreprises est surtout dû aux alliances stratégiques multisectorielles nouées à plusieurs niveaux, à un climat macroéconomique stable (y compris l'accès aux ressources financières pour les petites entreprises), à un système favorisant le développement de la technologie, à des partenariats commerciaux et à des institutions locales fortes.

35. **Quelles sont les solutions pour diversifier les produits agricoles?** Les économies de petite dimension qui disposent de faibles ressources, de populations peu nombreuses et de possibilités limitées pour exploiter les économies d'échelle sont pénalisées parce qu'elles ne peuvent pas fournir aux marchés les volumes appropriés de produits de haute qualité. Pour y remédier, les PEID ont la possibilité d'exploiter les marchés de niche ou les marchés à faible volume pour écouler des produits à valeur ajoutée, notamment: les plantes cultivées traditionnelles (par exemple, les épices, les plantes médicinales, les huiles essentielles, le cacao et le café), les produits à valeur ajoutée non traditionnels (par exemple, la production d'huile de coco vierge ou d'eau de coco pour les boissons à usage sportif), ainsi que les produits alimentaires et les boissons issus du commerce équitable et de l'agriculture biologique. Les prix plus élevés des produits biologiques permettent de relancer des productions subissant des baisses de prix (par exemple, le cacao et la banane) et d'appliquer des contingents tarifaires sur certains produits d'exportation (par exemple, le sucre biologique dans le cadre des contingents tarifaires sur le sucre de spécialité américain). Le défi à relever est de développer les ressources humaines et les compétences pour assurer la production, la transformation, la certification, la distribution et la commercialisation efficiente de produits qui nécessitent la conformité à des normes particulières. Mettre au point des activités de production suffisamment efficaces pour réaliser ces objectifs exigera des programmes de formation à des techniques de production, de stockage et de distribution qui répondent aux normes de sécurité et aux nouvelles exigences en matière de qualité des aliments (par exemple, le traçage des produits) destinés à des marchés particuliers (notamment les marchés du tourisme régional et local et les marchés ethnique et biologique internationaux).

36. **Que faut-il pour développer les marchés?** Il est crucial de cibler des marchés spécifiques qui correspondent aux cycles de production et aux capacités des petites économies tant sur le plan de l'offre que de la demande des marchés. Les débouchés sont nombreux dans le tourisme, et dans l'Union européenne, aux États-Unis et au Japon, il existe de nombreuses possibilités sur les marchés du commerce durable et des produits biologiques. Cependant, l'exploitation de ces marchés exige une approche intégrée qui traverse les secteurs de l'écologie, du social et de l'économie. Cela exige également d'investir dans des systèmes de conditionnement et de transformation des produits agricoles à faible volume qui peuvent assurer la fiabilité, aussi bien en quantité qu'en qualité. Le commerce interrégional, dont le volume est toujours inférieur aux prévisions, pourrait être aidé si l'on introduisait une politique fiscale régionale incitative visant à augmenter la consommation et la production par le biais d'activités comme la localisation d'industries de transformation de produits alimentaires dans les zones rurales, le développement d'une infrastructure de commercialisation, la création de systèmes d'information et la mise en place de campagnes de promotion.

### Accès et utilisation de la nourriture

37. **Vers une résilience sociale.** La sécurité alimentaire des ménages habitant dans les PEID est fondée sur deux systèmes distincts. Dans les systèmes ruraux, l'accès à la nourriture par le biais de la production de subsistance est déterminé par l'accès aux ressources naturelles (c'est-à-dire la terre arable et les zones de pêche artisanales). Dans les systèmes urbains, l'accès est déterminé par le pouvoir d'achat et il est très fortement dépendant des denrées alimentaires importées. Dans les deux cas, la pauvreté est prédominante. Améliorer l'accès à la nourriture exige des stratégies différentes pour les habitants des zones rurales ou urbaines, notamment dans les zones rurales éloignées des marchés. En outre, les populations pauvres et les populations prospères des PEID ont adopté des régimes alimentaires qui ont des conséquences nuisibles sur la nutrition. Elles ont en effet rapidement abandonné leurs régimes traditionnels pour adopter des aliments importés, ce qui a entraîné des phénomènes de sous-nutrition ou de surnutrition. La gouvernance sociale exige de réconcilier la compétition pour la terre et le travail par le biais de liens entre les secteurs économiques, en l'occurrence l'agriculture et le tourisme, et la revitalisation de systèmes alimentaires sains.

38. ***Comment traiter les problèmes liés aux régimes fonciers?*** Pendant des siècles, les systèmes de production alimentaire locaux, incluant les droits fonciers égalitaires, ont permis aux PEID de faire face à leur vulnérabilité. Bien qu'intégrés, les systèmes de pêche et d'agriculture de semi-subsistance sont encore présents, mais le passage à une production commerciale réduit l'accès aux ressources terrestres et aquatiques. L'expansion de vastes plantations industrielles a accaparé la terre et le travail au détriment des activités agricoles traditionnelles. La croissance élevée des populations et la diminution de la superficie des terres agricoles par habitant réduit l'apport des jardins potagers urbains, et le transfert traditionnel des terres devient rare. La moindre capacité des pauvres à produire leur nourriture au moyen de l'agriculture de subsistance menace la sécurité alimentaire. Les régimes fonciers et les systèmes de gestion des terres étant aujourd'hui très largement inefficients, il importe d'élargir la base des connaissances pour que la prise de décision participative sur l'utilisation future des terres puisse avoir lieu.

39. ***Comment les ménages ruraux peuvent-ils préserver leurs moyens d'existence?*** La création de revenus pour les communautés et les ménages d'origine rurale a une influence très marquée sur la sécurité nutritionnelle. Dans la région Pacifique, même lorsque les aliments nutritifs sont accessibles, les familles désavantagées consacrent souvent leur temps à des activités faiblement rémunératrices (par exemple, le copra), ce qui leur laisse peu de temps pour préparer des plats nutritifs. En outre, ces familles vendent leurs légumes pour se procurer des revenus et acheter des produits répondant à d'autres besoins familiaux et des produits alimentaires de qualité médiocre. Dans les deux cas, la recherche d'un revenu agit au détriment de l'acquisition d'une nourriture appropriée. Les ménages et les entreprises agricoles ont besoin d'approches innovantes en ce qui concerne les moyens d'existence, pour échapper à la pauvreté, préserver la rentabilité et faire face au risque. Un soutien particulier doit être accordé aux groupes de populations pauvres et vulnérables afin qu'ils puissent augmenter leurs niveaux de sécurité alimentaire par le biais de systèmes de production alimentaire plus performants et d'autres activités génératrices de revenus. Des secteurs d'activités agricoles plus viables encourageraient les jeunes à travailler pour l'agriculture et à apporter leur contribution aux communautés locales.

40. ***Est-il porteur de lier l'agriculture au tourisme?*** Les zones rurales des PEID sont progressivement abandonnées parce que la possibilité de créer des emplois est infime et que la viabilité des secteurs ruraux est médiocre. Le marché du travail se déplace de plus en plus vers les zones urbaines, sous les effets conjugués de la montée du tourisme et d'autres industries de services. Dans les pays plus riches où l'agriculture crée des emplois, la force de travail est souvent composée d'immigrés car la population locale recherche des emplois mieux rémunérés. La tendance qui se dessine au niveau mondial d'un tourisme responsable et durable revêt une importance particulière pour les PEID. Établir des liens entre les producteurs primaires et les nouveaux marchés comme le tourisme peut améliorer la viabilité rurale en fournissant des revenus aux familles de pêcheurs ou d'agriculteurs par le biais de l'hospitalité rurale, de l'agritourisme, de la pêche sportive et de la fabrication de produits agricoles non alimentaires (par exemple, les fleurs, les produits artisanaux, le recyclage de déchets agricoles). Fournir des produits alimentaires et des boissons de qualité au secteur du tourisme peut améliorer les recettes tirées de l'agriculture et aider le secteur à éviter des importations coûteuses. Créer des liens appropriés entre le tourisme et le secteur agricole en mettant en valeur les chaînes de production de boissons et de produits alimentaires insulaires, l'hospitalité rurale et l'agritourisme, contribue à aider les fournisseurs de services locaux ainsi que les secteurs de l'agriculture et du tourisme et à maintenir des ressources à l'intérieur du pays.

41. ***La malnutrition peut-elle être inversée dans les PEID?*** Malgré une baisse de 5 pour cent de la malnutrition entre 1991 et 2002, la proportion de personnes sous-alimentées dans les PEID continue d'être élevée, soit 13 pour cent. Traditionnellement, la sécurité nutritionnelle des PEID a toujours dépendu de produits de base locaux comme les racines et les tubercules, la banane et les fruits à pain. L'introduction de systèmes de plantation contribue désormais au déclin de la production agricole traditionnelle et accroît la dépendance à l'égard des denrées alimentaires importées. Les importations de produits alimentaires bon marché (par exemple, le riz ou le blé), de faible qualité nutritive (par exemple, les croupions de dinde ou les boyaux de mouton) et de

confort (prêt à consommer) sont en concurrence avec les denrées alimentaires produites localement (par exemple, les plantes-racines) qui ont des coûts de production plus élevés et sont moins commodes à stocker et à préparer. De mauvaises habitudes alimentaires sont la cause de pathogénies en relation avec la nutrition telles que l'anémie et la carence en iode (surtout parmi les femmes et les enfants), l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires. Ces maladies en relation avec la nutrition ont un impact sur le développement durable et représentent la moitié des dépenses de santé de la plupart des PEID de la région Pacifique. La contribution des denrées alimentaires et des habitudes de consommation traditionnelles à la santé nutritionnelle pourrait être renforcée par l'éducation, le soutien aux processus de production et de commercialisation et le contrôle des distorsions de marché qui influent sur les prix des produits alimentaires.

### Un approvisionnement alimentaire durable

42. **Vers une résilience environnementale.** Dans les PEID, la préoccupation la plus sérieuse concernant la sécurité alimentaire concerne la durabilité à long terme, notamment aux niveaux des ménages et des provinces. Si la conversion aux monocultures commerciales augmente indéniablement le revenu des agriculteurs, elle accroît également leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles. La surexploitation des terres et des eaux par l'agriculture, la pêche et la déforestation intensives dégrade les ressources naturelles et affaiblit les systèmes alimentaires traditionnels qui sont si importants pour la sécurité alimentaire. La gestion des risques imprévisibles et saisonniers est un facteur important à prendre en compte lorsqu'il faut choisir des systèmes d'exploitation. La capacité de s'assurer que la production alimentaire n'est pas menacée par les effets néfastes des changements climatiques et de l'élévation du niveau des mers demeure une priorité importante pour les PEID. La conservation et l'utilisation durables des ressources naturelles, l'amélioration de la nutrition et le renforcement de l'autosuffisance exigent le partage des responsabilités dans l'utilisation des ressources naturelles. La gouvernance environnementale ne peut être poursuivie que par le biais de systèmes de production alimentaire suffisamment résilients.

43. **Quel est le rôle des systèmes alimentaires traditionnels?** Les systèmes alimentaires locaux et traditionnels ont fait la preuve qu'ils étaient efficaces pour atténuer les effets des catastrophes dans des environnements d'exploitations soumis aux risques. Les systèmes artisanaux traditionnels, incluant les pêcheries artisanales et les produits de base amidonneux non céréaliers, ont été, et continuent d'être, la base de la sécurité alimentaire des ménages. L'érosion des systèmes de culture traditionnels et des droits protégés d'accès à la propriété foncière (notamment dans les zones côtières) ont contribué à accroître la pauvreté, la malnutrition et l'urbanisation accélérée. La contribution des entreprises artisanales au développement national et à la lutte contre la pauvreté mériterait d'être reconnue, ce qui permettrait d'affecter davantage de ressources à leur soutien. L'application des directives de la FAO visant à renforcer la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté<sup>7</sup>, ainsi que les politiques et la législation qui les appuient, peuvent contribuer au renforcement des capacités des pêcheurs. L'identification et l'enrichissement des compétences locales et des connaissances traditionnelles au moyen de conseils scientifiques peuvent offrir des solutions efficaces et économiques pour renouveler des systèmes alimentaires traditionnels.

44. **Comment garantir une pêche responsable?** Les PEID demeurent très dépendants des ressources marines, notamment en ce qui concerne les moyens d'existence durable des communautés côtières. Les pêches de capture ont augmenté mais l'appauvrissement des ressources et la stagnation des prix de certaines espèces importantes comme le thon menacent l'approvisionnement alimentaire et le revenu national. En particulier, le problème posé par la pêche illicite, non déclarée et non réglementée doit être traité par l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action régionaux et nationaux, conformément au Code de conduite pour une pêche responsable et au Plan d'action international contre cette forme de pêche illicite. Les efforts

<sup>7</sup> Directives techniques pour une pêche responsable, n° 10.

régionaux renforcent les institutions et permettent l'adoption et la mise en application d'une approche écosystémique de la pêche. Les initiatives régionales visant à mettre en valeur la gestion et la conservation durables des ressources marines et côtières incluent notamment la Politique océanique régionale des îles du Pacifique, l'Initiative interrégionale relative à la gouvernance des océans et la désignation des Caraïbes comme zone spéciale dans le contexte du développement durable.

45. ***Comment promouvoir la gestion durable des forêts?*** L'utilisation de la forêt et de la brousse comme réserves nationales d'aliments sauvages a permis aux PEID de la région Pacifique de bâtir des systèmes de sécurité alimentaire bien adaptés et résilients. La déforestation entraîne l'affaiblissement de la protection des écosystèmes et la perte d'aliments sauvages (par exemple, l'igname, les fruits et les noix sauvages) qui sont résistants à de nombreuses calamités naturelles. La conversion des terres forestières menace la durabilité de la sécurité alimentaire. La gestion intégrée des terres agricoles, des forêts et des arbres hors forêt pour protéger les terres, les zones côtières, les ressources en eau douce et la biodiversité peut accroître la capacité de résistance aux tornades et aux grandes marées.

46. ***Les systèmes agricoles peuvent-ils s'adapter aux changements climatiques?*** L'utilisation des terres pour la production alimentaire diminue la capacité de résistance des systèmes écologiques et, partant, leur capacité à produire de la nourriture. Les systèmes de culture traditionnels qui atténuent les effets des cyclones ne sont pas courants à l'heure actuelle. Les changements climatiques auront un impact sur la capacité des systèmes écologiques à fournir de la nourriture de manière durable, car les populations marines et halieutiques se déplaceront progressivement vers des régions plus chaudes. Comprendre l'ampleur et l'impact à long terme des changements climatiques sur l'approvisionnement alimentaire et la sécurité alimentaire de divers groupes permettrait de trouver des solutions pour s'y adapter dans l'avenir. La mise en valeur de systèmes forestiers et agricoles qui s'adaptent au climat (comme les plantes qui tolèrent le sel et les variations de température) et la conception de systèmes d'information et d'outils de planification de l'usage des terres aideraient les PEID à faire face à la variabilité du climat et à l'élévation du niveau des mers.

47. ***Quelles sont les menaces qui pèsent sur la biodiversité et la biosécurité?*** Le changement des habitudes de consommation dans les PEID a non seulement altéré la santé nutritionnelle des populations mais il a également contribué à l'érosion des écosystèmes locaux et de la biodiversité. Les cultures commerciales, les fruits et les légumes feuillus les plus répandus sont plus vulnérables aux épizooties et aux infestations de ravageurs que les cultures de base. L'impact de telles catastrophes biologiques sur l'agriculture et l'économie générale des PEID de la région Pacifique est considéré comme beaucoup plus négatif que celui de catastrophes physiques telles que les cyclones. Il est aggravé par la présence d'un nombre croissant d'espèces exotiques envahissantes dans la biodiversité des PEID, lesquelles nuisent à l'environnement, à la santé humaine et à l'économie. Bien qu'il soit nécessaire de contrôler les voies de pénétration des espèces exotiques envahissantes, il convient également de mettre sur pied des capacités locales pour assurer le partage équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques.

### **Élaboration de politiques intégrées**

48. ***Vers une sécurité alimentaire durable.*** Dans le contexte d'un accroissement de la vulnérabilité et de l'intensification de la lutte pour les ressources, le secteur agricole des PEID ne peut plus se développer de manière isolée. Les politiques agricoles influent sur le développement des secteurs liés à l'environnement, aux aspects sociaux et à l'économie. Les stratégies et les plans nationaux de développement durable doivent inclure des stratégies de sécurité alimentaire et des mesures connexes visant à lutter contre la vulnérabilité et à renforcer la résilience. En ce qui concerne le développement durable, il faut mettre en place un cadre de politiques cohérent qui puisse reconnaître le rôle positif de l'agriculture, des pêches et des forêts dans la croissance économique globale, prendre en compte les liens et les interactions entre les politiques nationales aux niveaux microéconomique, sectoriel et macroéconomique, et garantir l'intégration des

engagements nationaux, régionaux et internationaux ainsi que leur cohérence. Au niveau du pays, il convient de gérer et de planifier de manière intégrée les activités des divers secteurs économiques afin de renforcer la résilience dans l'ensemble du pays. Au niveau régional, établir des liens entre les institutions permet de regrouper les ressources et d'améliorer l'efficacité. Au niveau international, les PEID peuvent créer la masse critique pour défendre leurs intérêts et diminuer leur vulnérabilité.

49. ***Comment garantir la cohérence des politiques nationales?*** La réforme des politiques et des institutions mises en œuvre dans les PEID exige qu'une certaine cohérence règne entre les politiques sectorielles afin qu'il soit possible de planifier, de gérer et de surveiller efficacement les ressources naturelles (marines, terrestres et la biodiversité) et humaines. Les réformes doivent également prendre en compte les moyens de partager les ressources et de traiter les externalités des politiques sous-sectorielles dans le secteur agricole. L'impact de la libéralisation des marchés et des importations de denrées alimentaires sur la production nationale peut être contrebalancé par des politiques qui rendent plus concurrentiels les produits fabriqués localement, par exemple en développant une infrastructure de commercialisation ou en supprimant les distorsions de marché. Les politiques nationales de sécurité alimentaire fondées sur une analyse des faiblesses structurelles et inhérentes pourraient appuyer la création (par un processus itératif) de stratégies tirant parti des liens et des interactions entre les divers écosystèmes et les secteurs économiques. L'élaboration de politiques globales impose de comprendre les rôles multiples de l'agriculture, des forêts et des pêches dans le développement national, y compris la santé, l'emploi, la balance commerciale et l'environnement. Il est impératif que les différents départements des ministères de l'agriculture et des ministères concernés coopèrent (et soient réorganisés) afin de mieux gérer et exploiter les multiples facettes de l'agriculture dans le développement durable.

50. ***Comment renforcer la coopération régionale?*** La sécurité alimentaire des PEID peut être améliorée par des partenariats entre les pays insulaires. L'efficacité et la compétitivité exigent des cadres réglementaires qui deviennent économiquement efficaces au niveau régional. La coopération régionale pourrait relever les défis que posent les politiques de sécurité alimentaire, la promotion des investissements et du commerce, la recherche et le développement, le renforcement des capacités et les stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques. Dans les Caraïbes, les politiques et les plans régionaux en matière de pêche et d'agriculture pourraient fournir un cadre à la production régionale et au commerce interrégional, en appuyant le transport intermodal de produits agricoles frais et congelés et en créant des industries intégrées au plan régional (par exemple, l'industrie régionale de la canne à sucre, l'industrie intégrée du coton). Dans le Pacifique, la difficulté du transport entre les îles limite les efforts régionaux en faveur d'une coopération en matière de recherche et d'éducation (par exemple, le consortium des universités des PEID). Cependant, la question de la création d'un groupe commercial régional dans le cadre de l'Accord commercial entre les pays insulaires du Pacifique est débattue à l'heure actuelle. Les impacts économiques et sociaux potentiels de l'intégration régionale doivent être évalués, notamment les mesures nationales et régionales connexes qui sont nécessaires à l'intégration économique.

51. ***Comment garantir la cohérence nationale?*** En appliquant les accords internationaux, les PEID doivent veiller à la cohérence entre les politiques nationales et la manière dont les engagements internationaux sont intégrés dans les politiques nationales, notamment les investissements concernant les ressources financières et humaines. Il est essentiel de comprendre dans quelle mesure les politiques en matière de sécurité alimentaire et les accords commerciaux internationaux (par exemple, l'accord de l'OMC sur l'agriculture, l'accord sur les subventions et les mesures compensatoires, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce, la Convention sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture) favorisent la durabilité sur le long terme, y compris les conséquences de ces accords aux niveaux micro, meso et macro.

## RENFORCER L'ACTION DE LA FAO DANS LES PEID

52. Les propositions d'action visant à renforcer la contribution des programmes régionaux et nationaux pour la sécurité alimentaire au développement durable des PEID sont présentées en Annexe 3. Les douze domaines d'action proposés sont les éléments d'un cadre théorique modélisant la sécurité alimentaire durable.<sup>8</sup>

53. Les PRSA exécutés dans les régions du Pacifique et des Caraïbes sont ancrés dans le développement régional et national et les stratégies des PEID concernant le secteur agricole. Ils sont axés sur l'accroissement de la **disponibilité alimentaire** par le biais de l'augmentation de la production nationale et du volume des échanges commerciaux de produits agricoles. Compte tenu de la pression de plus en plus forte (et changeante) qui s'exerce dans l'environnement commercial mondial, une attention particulière est accordée aux politiques commerciales et économiques intégrées, notamment les négociations sur l'accès aux marchés des produits agricoles et les normes et règles s'y rapportant. Il est proposé que les activités ciblant la disponibilité alimentaire augmentent la compétitivité du secteur par le biais du développement d'entreprises du secteur agricole, afin de diversifier l'offre de produits agricoles et de développer les marchés des produits locaux. Les propositions incluent la mise en valeur des chaînes de produits de base à valeur ajoutée, de l'agriculture biologique et du commerce équitable, et la création de liens de synergie entre l'agriculture et le tourisme. Ces activités exigent des mesures incitatives et des cadres réglementaires qui encouragent les investissements du secteur privé et améliorent l'efficacité des institutions locales ainsi que des mesures qui permettent aux jeunes de s'engager dans l'agriculture.

54. Le renforcement des programmes régionaux privilégie les **questions d'accès** telles que les programmes ciblés visant à éviter les pénuries alimentaires et les investissements dans le développement d'infrastructures, notamment les technologies de distribution de l'eau, les installations de transformation et de stockage et les routes de desserte des zones rurales. Sachant que le développement du commerce entraîne la construction de nouvelles routes qui ont souvent pour effet d'augmenter les maladies d'origine animale, végétale et humaine<sup>9</sup>, une partie des fonds affectés à la construction de routes devra être utilisée pour mettre en place des interventions de sensibilisation et d'adaptation afin de prévenir les maladies. Il est proposé qu'une attention particulière soit accordée aux régimes fonciers et aux moyens d'existence durables en créant des conditions qui renforcent les capacités des personnes vulnérables à générer des revenus et à réduire leur vulnérabilité aux chocs (dus aux effets saisonniers, au marché, aux catastrophes naturelles, etc.). En ce qui concerne **l'utilisation de la nourriture**, la phase de renforcement des PRSA a identifié que la sécurité sanitaire et la qualité des aliments étaient d'une importance primordiale pour le développement des marchés. Il est également proposé de mettre l'accent sur la sécurité nutritionnelle en améliorant les connaissances concernant la contribution des systèmes alimentaires traditionnels à la santé, aux stratégies élaborées pour faire face aux risques et à l'autosuffisance.

55. La phase de renforcement des PRSA prévoit également des activités liées à la préparation, à la gestion et à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles et des changements climatiques, des activités liées à la remise en état des zones sinistrées, ainsi que des mesures adaptatives concernant l'agriculture, les zones côtières et les ressources hydriques. En vue de renforcer la **durabilité** des activités, notamment par l'amélioration de la gestion de la biodiversité, des eaux et des terres, il est proposé de mettre l'accent sur les stratégies traditionnelles suivies pour faire face aux risques dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, notamment les systèmes de culture, la pêche responsable, la gestion durable des forêts et l'adaptation aux changements climatiques.

---

<sup>8</sup> Voir le schéma page 16.

<sup>9</sup> En Asie, de fortes corrélations ont été mises en évidence entre la construction d'autoroutes et les modes de propagation et de distribution du VIH/sida, de la grippe aviaire et du scarabée du cocotier (*Oryctes rhinoceros*).

56. Il va de soi que les divers aspects de durabilité de la disponibilité, de l'accès et de l'utilisation de la nourriture sont les éléments d'un ensemble. Les programmes pour la **sécurité alimentaire durable** doivent reposer sur une capacité accrue de cohérence et d'analyse des politiques nationales et internationales. Améliorer la contribution du secteur agricole au développement durable exige d'intégrer les politiques, la planification et la gestion de tous les secteurs pertinents, y compris l'agriculture, les forêts, les pêches, le développement rural, la santé et le tourisme, une attention particulière étant accordée à leur impact sur la résilience environnementale durable et la capacité de maintenir la croissance sur le long terme. En outre, il est proposé de mettre en place un cadre national de biosécurité pour traiter de manière globale l'accès aux marchés, l'utilisation optimale de ressources limitées, la santé des végétaux, des animaux et des humains, et la biodiversité. Cette proposition impose de créer des synergies entre les divers ministères nationaux afin de réduire les chevauchements d'activités et les politiques conflictuelles.

57. Les propositions figurant en Annexe 3 et jugées importantes par les PEID pourraient se transformer en modules aux fins suivantes:

- compléter les actions de la FAO dans les PEID qui ne font pas partie d'un PRSA dans les régions des Caraïbes et du Pacifique;
- fournir des éléments pour la création d'un PRSA pour les PEID de l'océan Indien;
- accentuer les activités déjà identifiées pour le renforcement du PRSA;
- intégrer de nouveaux domaines d'action dans le PRSA renforcé.

## CONCLUSION

58. La FAO s'engage à jouer son rôle dans la réponse mondiale qu'exige la réalisation des objectifs de la Stratégie de Maurice et se joint aux autres agences des Nations Unies et à tous les autres partenaires de développement pour relever les défis posés par le développement durable des PEID.

59. Les ministres de l'agriculture des PEID sont invités à examiner les questions et les domaines d'action présentés dans ce document. Leurs délibérations et recommandations seront soumises à une réunion spéciale des chefs de gouvernement des PEID qui aura lieu au Siège de la FAO, à Rome, le 23 novembre 2005 et à une réunion des donateurs en janvier 2006.

**PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT MEMBRES DE LA FAO**

<b>Pacifique</b>	<b>Caraïbes</b>	<b>Atlantique, océan Indien et mers de la Chine du sud</b>
Îles Cook	Antigua-et-Barbuda	Cap-Vert*
Fidji	Bahamas	Guinée-Bissau*
Kiribati*	Barbade	Sao Tomé-et-Principe*
Îles Marshall	Belize	Maldives*
Micronésie	Cuba	Maurice
Nauru	Dominique	Comores*
Nioué	République dominicaine	Seychelles
Palaos	Grenade	Timor-Leste*
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Guyane	
Samoa*	Haïti*	
Îles Salomon*	Jamaïque	
Tonga	Saint-Kitts-et-Nevis	
Vanuatu*	Sainte-Lucie	
Tuvalu*	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	
	Suriname	
	Trinité-et-Tobago	

**Note:** \* indique les pays les moins avancés.

## ANNEXE 2

**ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES PEID**

**Le Sommet de la Terre (1992).** La nécessité de traiter de manière globale les questions liées aux PEID est apparue pendant les travaux préparatoires de la FAO au Sommet de la Terre. La FAO a donc organisé la Conférence interrégionale des petits États insulaires sur le développement durable et l'environnement dans les domaines de l'agriculture, des forêts et des pêches, qui s'est tenue à Christchurch (Barbade) du 7 au 10 avril 1992. Cette conférence a adopté une déclaration ministérielle qui, associée aux négociations dans le cadre de la Convention internationale sur les changements climatiques, a débouché sur la naissance de la coalition des pays des PEID et sur la demande formulée au Sommet de la Terre de la mise en œuvre d'Action 21 en faveur des PEID.

**Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des PEID (1994).** La Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des PEID (25 avril - 6 mai 1994) a débouché sur le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des PEID (BPOA). Les quatorze priorités du Programme d'action de la Barbade sont les suivantes: changements climatiques et élévation du niveau des mers, catastrophes naturelles et écologiques, gestion des déchets, ressources côtières et marines, eau douce, foncier, énergie, tourisme, diversité biologique, institutions nationales et capacités administratives, institutions régionales et coopération technique, transports et communications, science et technologie et mise en valeur des ressources humaines.

**Déclaration de Bruxelles et Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA) (2001).** La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Belgique, 14-20 mai 2001) a adopté la Déclaration de Bruxelles et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, qui engage les pays à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants des PMA (12 PEID font partie des PMA). Les engagements pris sont notamment les suivants: renforcer les capacités en vue d'améliorer l'accès à une nourriture saine, adéquate sur le plan nutritionnel et suffisante, améliorer les capacités de production dans l'agriculture, les entreprises du secteur agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire, accentuer le rôle du commerce dans le développement, notamment la diversification des produits et les accords régionaux sur le commerce, réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement.

**Déclaration de Doha et programme de travail (2001).** Le cycle de Doha pour le développement a adopté une déclaration ministérielle et un programme de travail (14 novembre 2001), lequel reconnaît la nécessité d'examiner les questions commerciales liées aux pays les moins avancés en vue d'améliorer leur participation effective au système commercial multilatéral (sans créer une sous-catégorie de membres de l'OMC). Dans la section consacrée à l'agriculture du programme de travail, les ministres déclarent: « Nous convenons que le traitement spécial et différencié pour les pays en développement [notamment les pays les moins avancés, les pays insulaires en développement, isolés, de faible dimension et vulnérables] fera partie intégrante de tous les éléments des négociations et sera incorporé dans les Listes de concessions et d'engagements et selon qu'il sera approprié dans les règles et disciplines à négocier, de manière à être effectif d'un point de vue opérationnel et à permettre aux pays en développement de tenir effectivement compte de leurs besoins de développement, y compris en matière de sécurité alimentaire et de développement rural. »

**Le Plan de Johannesburg de mise en œuvre (2002).** Le Plan de Johannesburg de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable prend appui sur les progrès tangibles accomplis depuis le Sommet de la Terre et sur d'autres résultats obtenus dans le cadre de conférences et d'accords internationaux de premier plan depuis 1992. Il reconnaît que les PEID « sont un cas particulier du point de vue de l'environnement et du développement » et demande

un réexamen complet de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des PEID.

**La Déclaration de Maputo (2004).** Le quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Mozambique, 23-24 juin 2004) ont adopté la Déclaration de Maputo qui renouvelle leur engagement envers l'agriculture et le développement dans les termes suivants: « Nous reconnaissons pleinement l'importance fondamentale que joue le développement de l'agriculture dans la croissance économique. L'agriculture étant le principal secteur assurant des moyens de subsistance aux populations des pays ACP, l'éradication de la pauvreté et l'élimination de la faim sont étroitement liées au développement agricole. Nous nous engageons dès lors à renforcer le développement de l'agriculture et des activités connexes à valeur ajoutée, le développement rural et la sécurité alimentaire au niveau national et régional. À cet égard, nous sommes favorables à l'élaboration dans le cadre de la coopération au développement ACP-UE, de programmes appropriés comportant des filets de sécurité et la constitution de réserves alimentaires. Nous invitons en outre la FAO et les autres partenaires à fournir et/ou à accroître leur assistance technique et d'autres types d'assistance. Nous sommes également résolus à accorder la plus haute priorité aux investissements en matière de contrôle et de gestion de l'eau, en vue d'accroître la productivité agricole et d'assurer un rendement agricole plus stable. »

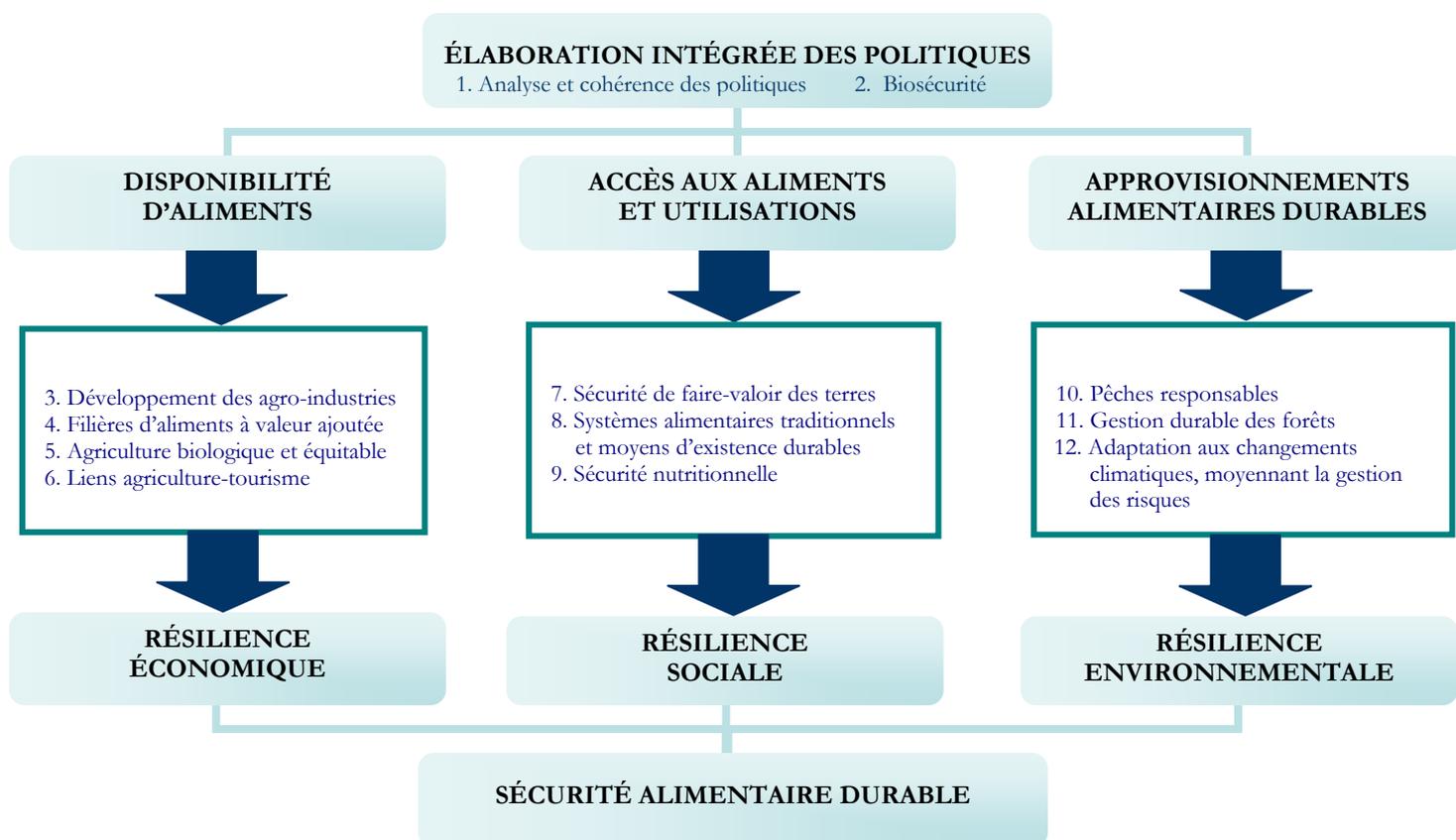
**La Déclaration de Maurice et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des PEID (2005).**

La Réunion internationale a adopté la Déclaration de Maurice et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. La Déclaration confirme la vulnérabilité des PEID et affirme l'engagement de la communauté internationale vis-à-vis du développement durable de ces États. Elle confirme que les PEID continuent d'être un « cas à part » en matière de développement durable et qu'il convient d'accorder une attention particulière au renforcement de leur résilience. La Stratégie de Maurice identifie, en plus des quatorze domaines prioritaires du Programme d'action de la Barbade, les questions nouvelles et émergentes auxquelles la communauté internationale doit faire face d'urgence, à savoir: la mondialisation et la libéralisation du commerce, le renforcement durable des capacités et l'éducation en vue du développement durable, la production et la consommation durables, les environnements nationaux et régionaux favorables, la santé, la gestion des connaissances et la culture.

## ANNEXE 3

## DOMAINES D'ACTION POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DURABLE DANS LES PEID

### Cadre théorique des 12 modules thématiques



## Module 1

### RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE COHÉRENCE ET D'ANALYSE DES POLITIQUES NATIONALES ET INTERNATIONALES

**Justification.** Dans le contexte d'environnements commerciaux et économiques régionaux et mondiaux en mutation constante, les PEID doivent élaborer des politiques stratégiques pour garantir la sécurité alimentaire et lutter contre la pauvreté. Les défis à relever sont les suivants: accroître la productivité, la compétitivité et la diversification du secteur agricole, prendre en compte le fait que les PEID sont dans une situation particulière, élaborer des politiques et des programmes cohérents qui permettent aux PEID de tirer parti des nouveaux débouchés et de faire face aux risques environnementaux, sociaux et économiques potentiels, mobiliser des ressources financières pour les programmes des secteurs public et privé, et accentuer la mise en valeur du capital humain, notamment par l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de politiques.

Les PEID ont entrepris des efforts conséquents pour traiter l'ensemble des défis susmentionnés. Les résultats obtenus au cours des deux dernières décennies ont été notables, même si l'on observe des différences importantes entre les pays. Quoiqu'il en soit, l'intégration d'un grand nombre de PEID dans les marchés régionaux et internationaux reste faible.

Le secteur agricole (y compris les pêches et les forêts) joue un rôle essentiel dans le développement de ces pays, car il assure l'approvisionnement alimentaire et assume d'autres fonctions moins visibles qui peuvent avoir des effets à long terme sur le bien-être des populations. Il s'agit de la lutte contre la pauvreté, de la sécurité alimentaire, de la répartition des populations entre les zones urbaines et rurales, et de la résilience environnementale. Cependant, ces contributions indirectes au bien-être ne sont pas bien comprises, sont rarement analysées dans le contexte du développement et sont peu présentes dans les stratégies et les politiques de développement rural et national.

**Objectif.** L'objectif global de ce programme est de renforcer la capacité des gouvernements et du secteur privé des PEID à analyser les solutions possibles en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de politiques de développement durable et agricoles, et d'évaluer les propositions de politiques résultant du dialogue avec les agences de développement internationales. Il sera réalisé par les institutions nationales et régionales pertinentes, avec l'appui des divisions techniques concernées de la FAO. Les objectifs spécifiques poursuivis sont d'assurer la cohérence des engagements régionaux et internationaux et des politiques nationales, et de renforcer la capacité des gouvernements et du secteur privé de planifier, gérer et mettre en œuvre les politiques de développement d'une manière intégrée.

**Approche.** Les objectifs seront réalisés par le biais des interventions suivantes:

- faire mieux comprendre les conséquences des engagements multilatéraux sur les politiques nationales;
- intégrer les engagements internationaux dans les cadres institutionnels nationaux;
- veiller à la cohérence entre les engagements internationaux et les politiques nationales;
- tirer les leçons de l'expérience acquise et formuler des recommandations en vue de renforcer la cohérence des programmes et des politiques.

Ces études peuvent s'inscrire dans un cadre analytique qui établira les liens entre le niveau régional et international, le niveau macro (national: par exemple, les politiques fiscales et monétaires), le niveau méso (le secteur agricole: par exemple, les systèmes d'incitation et les politiques de soutien au plan national) et le niveau micro (sous-secteurs: par exemple, les politiques en matière de produits). L'accent sera placé sur les conséquences sur la pauvreté, la sécurité alimentaire, la durabilité, l'offre intérieure et les investissements, et sur le rôle des cultures et des traditions locales dans la politique, l'économie et la vie sociale. Les systèmes

---

sociaux et culturels solidement implantés seront mis en valeur car ils constituent une protection contre la pauvreté absolue, notamment au sein des groupes vulnérables.

Sur la base des études susmentionnées, un programme régional de renforcement des capacités mettant l'accent sur les questions de durabilité sera élaboré et mis en œuvre. Une attention particulière sera accordée au commerce, aux taux de change et aux politiques fiscales qui influent sur les aides aux producteurs. Une approche intégrée soulignera l'importance des liens avec d'autres politiques sectorielles telles que l'éducation, la santé et la nutrition, les infrastructures, l'environnement, la préparation aux catastrophes et le tourisme, ainsi que la nécessité de traiter la question des arbitrages et des externalités.

**Groupes ciblés.** Les décideurs de haut niveau au plan national et régional, les analystes politiques, les représentants du secteur privé et de la société civile font partie des cibles visées.

**Résultats escomptés.** L'élaboration de politiques intégrées se traduira par les résultats suivants:

- une analyse institutionnelle, par le biais, notamment, de l'examen des projets, programmes et politiques nationaux, régionaux et internationaux qui s'adressent au développement du secteur primaire, en vue d'identifier les lacunes et les possibilités qu'offre le processus de développement des politiques aux niveaux national, régional et international;
- des matériels de formation à l'analyse des politiques;
- des cours de formation sur l'analyse et la gestion des politiques pour les fonctionnaires et les décideurs de différents niveaux;
- des réseaux mettant en valeur les alliances stratégiques;
- des stratégies et des politiques rurales et agricoles nationales cohérentes;
- des politiques et une planification renforcées aux niveaux régional et national.

**Liens.** Le programme sera mis en œuvre en synergie avec les PRSA de la FAO et en coordination avec d'autres projets et programmes pertinents liés à l'intégration régionale.

**Partenaires potentiels.** Organisations économiques régionales, institutions de formation et de coopération régionale, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires et Banque mondiale.

**Sources de financement potentielles.** Agences régionales de donateurs.

## Module 2

### BIOSÉCURITÉ APPLIQUÉE À L'AGRICULTURE ET LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

**Justification.** La biosécurité est une approche intégrée et stratégique qui englobe les cadres réglementaires et institutionnels en vue d'analyser et de gérer les risques qui menacent la santé et la vie des plantes et des animaux, la sécurité sanitaire des aliments et la prévention des risques biologiques. La biosécurité s'inscrit de plus en plus au cœur des préoccupations des pays en transition, des pays en développement et des pays développés. La mondialisation, les déplacements accrus des personnes, les échanges internationaux de produits alimentaires et agricoles, l'attention plus marquée accordée à la biodiversité et à l'environnement, les changements dans la manière dont les produits d'origine animale, végétale ou alimentaire sont fabriqués, transformés et distribués, les incertitudes qui entourent les nouvelles technologies, ainsi que les obligations juridiques internationales, sont autant de sujets qui déclenchent un intérêt croissant pour la biodiversité et mettent en lumière les menaces qui résultent d'un manque d'efficacité dans la gestion des divers risques encourus.

Les capacités en matière de biosécurité, dans des domaines comme la recherche et le conseil en matière scientifique, l'inspection, l'application des mesures, la quarantaine post-entrée, la surveillance et le suivi, l'information et la communication, la planification des imprévus et la préparation aux catastrophes, sont essentielles pour protéger les systèmes de production agricole, la santé animale, végétale et humaine, et la confiance des consommateurs dans les produits alimentaires et l'environnement. Compte tenu des caractéristiques uniques des PEID, notamment leur isolement géographique, il est crucial de mettre en place un cadre favorisant la biosécurité afin que ces pays puissent accéder aux marchés dans de meilleures conditions, utiliser de manière optimale les ressources limitées, harmoniser la législation et son application, et créer des synergies entre les divers ministères nationaux afin de diminuer les chevauchements d'activités et éviter les politiques conflictuelles. Un cadre pour la biosécurité permet aux pays de traiter ces questions de manière globale.

**Objectif.** L'objectif est de renforcer les capacités des gouvernements et du secteur privé des PEID en matière de biosécurité en vue de prévenir, de contrôler ou d'éliminer les risques qui menacent la vie et la santé, ce qui constitue un élément clé du développement agricole durable. Il est essentiel que cet objectif soit réalisé dans le cadre des ressources et des besoins stratégiques du pays.

**Approche.** Les objectifs seront atteints par le biais des interventions suivantes:

- mieux faire comprendre la biosécurité et ses avantages potentiels pour les PEID;
- mettre au point des outils d'évaluation des capacités en matière de biosécurité qui permettront aux pays de conduire des évaluations globales des capacités nationales ainsi que des évaluations des besoins objectifs, et d'élaborer des plans stratégiques nationaux en matière de biosécurité incluant des priorités nationales identifiées précisément;
- fournir une assistance dans les domaines de la législation et des réglementations nationales;
- assurer la formation et favoriser la participation aux échanges d'informations à l'intérieur du cadre de biosécurité en s'appuyant sur l'initiative interagences, à savoir le [Portail sur la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale et végétale](#);
- créer un système national d'analyse des risques en matière de biosécurité correspondant aux ressources et aux objectifs nationaux (en s'appuyant sur une publication FAO/OMS intitulée « Analyse des risques appliquée à la sécurité sanitaire des aliments – Manuel de synthèse et de référence »);
- renforcer l'efficacité des services d'inspection, de supervision et de surveillance dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé végétale et animale;

- créer un système visant à réduire la probabilité d'une introduction d'espèces envahissantes exotiques et à mettre en place un cadre de gestion approprié. À cet égard, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) joue un rôle vital dans les déplacements transfrontières des plantes et des produits végétaux et dans la protection des plantes cultivées et de la flore naturelle contre les dégâts directs et indirects;
- apporter un soutien à la recherche, au développement et au transfert de technologie liée à la biosécurité.

Dans tous les cas, compte tenu des ressources limitées des PEID, l'attention portera sur toutes les possibilités d'encourager la coopération régionale en matière de partage des informations et sur la fourniture économiquement efficace de services rattachés à la biosécurité.

**Groupe ciblé.** Essentiellement les décideurs, les responsables de la sécurité sanitaire des aliments, les responsables de la santé des plantes, les responsables de la santé animale, la société civile et le secteur industriel dans les PEID.

**Résultats escomptés.** Selon ce qui est convenu entre les partenaires impliqués dans la mise en œuvre, les résultats pourraient inclure:

- une évaluation des capacités nationales en matière de biosécurité qui débouche sur un plan stratégique pour la biosécurité, incluant des priorités nationales;
- des ateliers, des sessions de formation et des séminaires de biosécurité appropriés, incluant des matériels de formation adaptés à toutes les parties intéressées;
- un accès amélioré aux marchés par le biais d'un système national de biosécurité durable et transparent fondé sur des normes internationales;
- un renforcement de la coopération, basée sur la confiance, avec les partenaires commerciaux, en vue de réduire les entraves au commerce techniquement injustifiées;
- une amélioration des programmes nationaux de gestion de la santé animale et végétale et de la sécurité sanitaire des aliments;
- un renforcement de la protection de l'agriculture et de l'environnement contre les espèces envahissantes exotiques.

**Liens/partenaires potentiels.** Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), Organisation mondiale du commerce (OMC), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Convention sur la biodiversité (CBD), Organisation mondiale de la santé animale (OIE), Codex Alimentarius, Organisation mondiale de la santé (OMS), Institut américain de coopération pour l'agriculture (IICA), Organisations régionales de protection des plantes, Banque mondiale, CARICOM, Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments (CAHFSA), organisations économiques régionales, Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS).

**Sources de financement potentielles.** Australie, Canada, États-Unis, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Commission européenne, Banque mondiale, Mécanisme de développement des normes et des échanges, FIDA, projets de la FAO, organisations intergouvernementales.

### Module 3

#### PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DU SECTEUR AGRICOLE

**Justification.** Il est essentiel de renforcer le développement des marchés, le commerce et l'esprit d'entreprise si l'on veut créer des revenus, améliorer le bien-être et augmenter la croissance économique dans les PEID. Le manque d'entrepreneurs, la connaissance limitée des procédures d'investissement, un environnement commercial peu favorable et des partenariats réduits entre le secteur privé et le secteur public sont quelques-unes des principales entraves au développement des PEID. Il est donc crucial de pouvoir compter sur une assistance au développement des entreprises du secteur agricole capable de traiter simultanément les objectifs suivants: augmentation de la productivité du secteur agricole, lutte contre la pauvreté, préservation de l'environnement et développement rural durable.

**Objectif.** L'objectif global est de promouvoir le développement rural et la sécurité alimentaire dans les PEID par la valorisation de l'esprit d'entreprise et le renforcement des capacités de développement des activités commerciales. L'objectif spécifique est d'appuyer la création de centres agroindustriels. Les programmes assureront la promotion d'approches commerciales pratiques, informatives, créatives et basées sur le marché. L'accent sera placé sur les petites et moyennes entreprises, la formation des entrepreneurs et la création d'un environnement porteur qui augmente les chances de succès.

**Approche.** La création des centres agroindustriels comme outil favorisant les différents domaines de développement de l'entreprise a été une réussite dans plusieurs pays au cours des trente dernières années. Il conviendra de poursuivre la création de ces centres, qui devront être plus dynamiques et innovants et s'appuyer sur des partenariats plus étroits entre le secteur public et le secteur privé. Le développement pourra ainsi faire face aux défis que posent des marchés de plus en plus concurrentiels aux niveaux national, régional et international. L'idée des centres agroindustriels n'est pas nouvelle dans les PEID. En effet, nombre d'entre eux ont été mis en place par les ministères de l'agriculture ou les banques de développement. À l'origine, ils subissaient la domination des entreprises plus importantes, puis ils ont vu leur impact diminuer du fait de la crise économique du début des années quatre-vingt. Compte tenu d'un contexte plus favorable et dynamique, l'approche consiste à relancer cette idée de la manière suivante:

- appuyer la conception de politiques, de programmes d'investissement et de stratégies visant les petites et moyennes entreprises;
- accéder à des financements à des conditions privilégiées pour favoriser le développement des entreprises agroindustrielles;
- élaborer des programmes et des projets qui soient compétitifs mais qui contribuent également à la lutte contre la pauvreté et au développement durable;
- renforcer la fourniture d'intrants et de services de vulgarisation aux petites et moyennes entreprises du secteur agricole;
- promouvoir des partenariats nationaux et internationaux aux niveaux de la commercialisation et de la production;
- développer et appuyer la création et le renforcement des organisations de commercialisation et de producteurs;
- mettre en place des activités de recherche, de développement et de transfert de technologie liées en particulier aux aptitudes à la création et au développement d'entreprises;
- appuyer la fourniture d'informations sur les marchés, les systèmes de développement des marchés et le commerce;
- créer des mécanismes innovants de gestion des risques pour relever les défis posés par la vulnérabilité;
- diffuser et appuyer l'échange d'expériences réussies sur le développement des agroindustries.

**Groupes ciblés.** Petites et moyennes entreprises qui fabriquent et commercialisent des produits de base et des services directement liés aux zones rurales et aux ressources naturelles.

**Résultat escompté.** Une politique de développement d'entreprises et un cadre programmatique favorables et des centres agroindustriels au service des petites et moyennes entreprises des PEID.

**Liens/partenaires potentiels.** Programmes régionaux pour la sécurité alimentaire, ONUDI, CTA et UE.

**Sources de financement potentielles.** UE par le biais de l'agenda UE-APE, Fonds de formation et de recherche pour l'agroindustrie du CARIFORUM.

## Module 4

### DÉVELOPPEMENT D'UNE CHAÎNE DE PRODUITS À VALEUR AJOUTÉE

**Justification.** Afin de relever les défis de la compétitivité et de la sécurité alimentaire, les PEID ont manifesté un intérêt prioritaire pour la diversification de leurs économies et de leurs marchés agricoles en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et l'autosuffisance. Les PEID se sont engagés à créer un environnement favorable à l'augmentation de la productivité, à la diversification, la transformation alimentaire et l'élaboration de produits, la commercialisation et le contrôle de la qualité.

**Objectif.** Il est proposé de stimuler la croissance de l'agriculture et d'améliorer la sécurité alimentaire dans les PEID en recourant à des technologies d'après récolte afin d'améliorer la compétitivité des produits frais, et de développer et diversifier la base de produits à valeur ajoutée. En réalisant cet objectif, le projet contribuera effectivement à créer davantage d'emplois, à lutter contre la pauvreté et la malnutrition dans les PEID. En conséquence, le projet renforcera les capacités des PEID aux fins suivantes:

- ajouter de la valeur aux cultures vivrières privilégiées et accentuer leur diversification, notamment celles qui contribuent à la sécurité alimentaire et à la création de revenus;
- commercialiser de manière compétitive les produits frais et les produits à valeur ajoutée, notamment les produits à haute valeur ajoutée et à faible volume (par exemple, les épices, les herbes, les cafés de qualité supérieure), dans des créneaux diversifiés (marchés locaux, régionaux, ethniques, saisonniers et touristiques).

**Approche.** Le programme sera planifié en fonction d'une approche intégrée de la chaîne de produits, sur la base de priorités et de débouchés spécifiques aux niveaux régional et national.

**Groupes ciblés.** Départements gouvernementaux, entreprises privés, investisseurs, institutions pédagogiques.

**Résultats attendus.** Le programme proposé produira les résultats suivants:

- assurer la diversification des produits issus des cultures vivrières traditionnelles, notamment les produits amidonneux non céréaliers (plantes racines, banane, fruit à pain);
- élaborer, adapter et diffuser des modèles et des « kits » de technologie qui dotent les petits exploitants de systèmes de transformation, de conditionnement et de commercialisation efficaces, prennent en compte la base des matières premières existant dans les PEID et répondent aux exigences des marchés de « niche »;
- introduire et appliquer des méthodes de gestion de la qualité (par exemple, l'analyse des risques au point critique, les bonnes pratiques de fabrication) dans les chaînes de fabrication des produits frais afin d'assurer un approvisionnement régulier et sûr de denrées périssables de qualité, comme les fruits et les légumes, et de produits à haute valeur ajoutée et à faible volume, comme les épices;
- renforcer les capacités et valoriser les ressources humaines en axant les efforts sur la mise à niveau des connaissances et des technologiques qui amélioreront les pratiques avant et après récolte, notamment la chaîne de production intégrée, la logistique, l'ajout de valeur et la commercialisation;
- actualiser les connaissances, développer les compétences et renforcer les capacités de partage de l'information en s'appuyant sur les réseaux et les systèmes d'information dans les domaines des opérations après récolte et d'ajout de valeur.

**Liens/partenaires potentiels.** Initiative mondiale après récolte de la FAO, programmes régionaux pour la sécurité alimentaire.

**Sources de financement potentielles:** agences de donateurs nationales et régionales.

## Module 5

### AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET COMMERCE ÉQUITABLE

**Justification.** L'agriculture biologique et le commerce équitable (incluant notamment les cultures vivrières, l'élevage, l'aquaculture et les produits récoltés en milieu sauvage) offrent des débouchés prometteurs aux PEID. Les méthodes de gestion qu'ils appliquent sont intrinsèquement soucieuses de l'environnement et proches des pratiques traditionnelles. La demande du marché et la volonté du consommateur de payer un prix plus élevé pour ces produits sont des facteurs attrayants du point de vue économique et récompensent indirectement la bonne gestion de l'environnement. Dans les PEID, où les quantités sont faibles, la compétitivité peut être améliorée par la commercialisation de produits de qualité dans des créneaux rémunérateurs, notamment les marchés locaux et régionaux du tourisme (par exemple, les boissons et les produits frais, les articles de toilettes artisanaux) et les marchés d'exportation pour des produits particuliers (par exemple, la banane, le sucre et le cacao). Si les conditions sont appropriées, les cultures traditionnelles et les nouveaux produits (par exemple, le savon à l'huile de coco) offrent des possibilités de produire et de diversifier de manière efficace.

**Objectif.** Le soutien à l'agriculture biologique et au commerce équitable exige de renforcer les capacités. Les agriculteurs doivent actualiser leurs compétences traditionnelles et acquérir de nouvelles connaissances en matière de méthodes écologiques de gestion de la fertilité des sols, des nuisibles et des maladies. Les transformateurs doivent se familiariser avec les pratiques qui garantissent la qualité et la sécurité dans les domaines du stockage, de la transformation et de la manipulation. Les techniciens doivent devenir des inspecteurs et des certificateurs crédibles, des partenariats doivent être noués avec le secteur privé pour la commercialisation et les décideurs doivent mettre en place un cadre favorable à l'élaboration, l'application et la surveillance des normes.

**Approche.** La base juridique et institutionnelle du développement de l'agriculture biologique sera créée au niveau régional, tandis que les chaînes de produits agricoles de base seront valorisées par le biais de groupes d'exploitants sélectionnés au niveau national. Le développement des marchés au moyen de partenariats public/privé sera axé sur les débouchés aux niveaux local, régional et international.

**Groupes ciblés:** Seront visés par ce projet les agriculteurs, pêcheurs, forestiers, transformateurs, chercheurs, inspecteurs, vulgarisateurs, négociants et décideurs des PEID.

**Résultats escomptés.** La création de revenus pour les petits exploitants ainsi que la préservation de l'environnement seront améliorées grâce au renforcement des capacités de production, de transformation, de certification et de commercialisation des produits alimentaires et non alimentaires issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable. Parmi les résultats escomptés, citons:

- l'application de normes régionales en matière d'agriculture biologique, selon les conditions environnementales préexistantes et les exigences du commerce international;
- le renforcement des capacités régionales d'inspection et de certification dans les domaines de l'agriculture biologique et du commerce équitable;
- la création de capacités analytiques dans les laboratoires en vue de détecter les contaminants potentiels (par exemple, les résidus de pesticides et les OGM);
- l'élaboration de programmes de formation aux pratiques optimales en matière de gestion écologique des chaînes de produits agricoles de base sélectionnés;
- la mise en place d'unités de transformation et de stockage appropriées dans lesquelles les produits biologiques sont séparés des produits conventionnels, ou stockés ou transformés dans des installations spécialisées de petite dimension;
- l'enrichissement des compétences des exploitants, des transformateurs et des responsables sur le terrain dans les domaines de la production, de la récolte, de la transformation et de

l'inspection, conformément aux normes établies en matière d'agriculture biologique et/ou de commerce équitable;

- le développement de l'hôtellerie et d'autres marchés liés au tourisme et commercialisant des produits alimentaires, des boissons, des objets de toilettes et d'autres articles manufacturés d'origine locale et portant les labels « commerce équitable » ou « agriculture biologique »;
- la sélection de groupes d'agriculteurs engagés dans des relations et des partenariats de nature commerciale avec des importateurs;
- l'intégration de l'agriculture biologique dans les politiques de développement rural et le secteur agricole.

**Liens/partenaires potentiels.** FIDA, Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM), Forum des Îles Pacifique, Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, offices agricoles du CAB International, Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes, Université des Antilles occidentales, Université du Pacifique Sud, Université de Maurice, importateurs (par exemple, l'EOSTA).

**Sources de financement potentielles.** Australie, Italie, Japon, Pays-Bas, CNUCED.

## Module 6

### LIENS ENTRE L'AGRICULTURE ET LE TOURISME

**Justification.** Le secteur du tourisme de nombreux PEID est très dépendant des importations de denrées alimentaires des pays développés. Cette dépendance tient en grande partie au fait que les producteurs locaux sont incapables de trouver un moyen concurrentiel et rentable de répondre aux exigences que l'industrie du tourisme impose aux produits frais et aux produits transformés en termes de volume, de qualité, de régularité et de sécurité sanitaire. Le potentiel que représente la production d'articles alimentaires et non alimentaires issus de l'agriculture (par exemple, les fleurs, les produits artisanaux comme les nattes tressées) pour les entreprises de tourisme et les touristes est très largement inexploité dans nombre de PEID. Dans le cadre de la Stratégie de Maurice, les PEID se sont engagés à créer des « liens de synergie entre le tourisme et le secteur agricole en promouvant les chaînes d'approvisionnement en aliments et en boissons insulaires. » En outre, les agences des Nations Unies se sont engagées à apporter leur soutien aux PEID en la matière. Afin de répondre efficacement et de faciliter la réalisation de cet objectif, la FAO et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) proposent d'élaborer un programme collaboratif de soutien technique et de création de capacités en vue d'encourager, de créer et de renforcer les liens entre l'agriculture et le tourisme dans les PEID.

**Objectif.** Stimuler la croissance et le développement économique dans les PEID en valorisant les liens entre les secteurs de l'agriculture et du tourisme. Dans cet objectif, le projet s'efforcera d'améliorer la durabilité des systèmes agroalimentaires et la qualité des services touristiques, et de contribuer efficacement aux priorités nationales telles que les économies en devises, la création d'emplois, la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire.

**Approche.** Le programme est conçu selon une approche en deux phases. La phase 1 sert de phase de diagnostic dans laquelle les obstacles, les potentialités et les dispositifs institutionnels seront évalués au niveau national, servant de base à la détermination des interventions prioritaires et à l'élaboration des composantes prioritaires. La phase 2 sera celle de la mise en œuvre et du suivi. Le projet:

- examinera les moyens d'utiliser les matières premières locales dans la chaîne du secteur du tourisme;
- valorisera l'intégration des produits agricoles et non agricoles locaux dans les chaînes productives du secteur touristique local en vue d'améliorer la commercialisation de produits agricoles alimentaires et non alimentaires sains et de haute qualité;
- accentuera les liens entre l'agriculture et le tourisme en renforçant les capacités techniques et de gestion dans le secteur du tourisme agricole.

**Groupes ciblés.** Fabricants de produits agricoles alimentaires et non alimentaires, organisations liées au tourisme.

**Résultats escomptés.** Le projet prévoit les résultats suivants:

- établir des liens entre l'agriculture et le tourisme en intégrant des parties prenantes issues des secteurs privé, non gouvernemental et public;
- développer des entreprises après production viables et accroître les débouchés pour les petits producteurs de produits agricoles frais et de produits agricoles alimentaires et non alimentaires;
- améliorer les capacités commerciales et techniques favorisant la croissance de l'agriculture et du tourisme;
- assurer un niveau de production dans les secteurs agricoles alimentaires et non alimentaires qui réponde aux besoins du tourisme local et renforce l'authenticité des produits locaux proposés aux touristes.

**Liens/partenaires potentiels.** Renforcer les liens entre les secteurs de l'agriculture et du tourisme. La FAO coopérera avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) à l'élaboration d'un programme collaboratif impliquant les ministères de l'agriculture et les ministères du tourisme.

**Durée:** les activités de la phase 1, financées par la FAO et l'OMC, sont en cours au Cap-Vert et dans la République dominicaine. Elles devraient être achevées d'ici décembre 2005. La phase 2 s'étalera sur une période de trois ans.

**Sources de financement potentielles.** Financement dans le cadre de l'initiative STEP: Tourisme durable – Élimination de la pauvreté.

## Module 7

### SÉCURITÉ DES DROITS DE PROPRIÉTÉ

**Justification.** Les institutions gouvernementales des PEID ont souvent des capacités insuffisantes pour traiter les problèmes de la protection des droits de propriété et de la gestion des ressources. La prise de décision continue d'être centralisée et tient peu compte des idées et des initiatives locales. Bien qu'un certain nombre de problèmes liés à l'administration et à la gestion des terres aient été identifiés (notamment des systèmes de relevés topographiques, d'enregistrement, de cadastre et de planification locale des terres démodés, peu pratiques et qui ne correspondent pas aux exigences du monde moderne), la connaissance des questions liées aux régimes fonciers et à la gestion des terres reste insuffisante. Par ailleurs, les informations appropriées, les méthodologies testées et les outils de mise en œuvre pour résoudre ces questions continuent, pour l'essentiel, de manquer. Les premiers efforts d'inventaire et d'évaluation des ressources foncières ont contribué à enrichir la base de connaissances qui servira de référence à la prise de décision sur l'utilisation future des terres.

Malgré les problèmes complexes et immenses dus aux systèmes administratifs bureaucratiques et verticaux, les PEID ont des atouts qui leur permettent de se différencier, tant à l'intérieur des gouvernements que dans les organisations de la société civile. Les possibilités de promouvoir de nouvelles attitudes, de développer de nouvelles compétences et d'analyser la dynamique d'une nouvelle génération doivent être examinées davantage. Il faut encourager les réformes des pratiques des gouvernements locaux en mettant en place un processus de gestion des ressources et des régimes fonciers plus participatif et plus responsable. Ces réformes permettront de rapprocher le développement et la planification des bénéficiaires directs et de faire participer activement ces derniers.

**Objectif.** Appuyer le système d'administration des terres et les interventions en matière de planification territoriale en vue d'obtenir une stabilité sociale et un développement rural équitable.

**Approche.** En coopération avec les pays intéressés, la FAO élabore un cadre stratégique concernant les problèmes liés à la gestion des terres et aux régimes fonciers et qui repose sur plusieurs hypothèses et tendances mondiales en matière de gouvernance et d'économie, notamment:

- la reconnaissance du secteur privé, notamment les petits exploitants et les communautés locales, comme moteur principal du développement rural, et l'encouragement de l'investissement privé dans l'aménagement des terres, par le biais de droits de propriétés protégés;
- la décentralisation de certaines fonctions gouvernementales, qui a pour objet de rapprocher l'administration des terres des bénéficiaires prévus et de faciliter la participation locale et active dans la planification et la mise en œuvre de la gestion des ressources;
- la remise en cause, dans le droit fil des tendances précitées, du rôle du gouvernement à tous les niveaux, en identifiant les niveaux qui, au sein de la fonction gouvernementale, permettent d'exécuter les tâches spécifiquement liées aux terres (par exemple, la facilitation de la gestion des terres, la réglementation de l'utilisation des terres, l'enregistrement des droits fonciers), tout en soulignant que le gouvernement doit favoriser les activités du secteur privé par le biais de la formation, du renforcement des capacités et de moyens connexes.

La proposition s'articule autour du principe d'activités de soutien mutuel et complémentaire aux niveaux de la communauté, de la municipalité et de la province. Au niveau de la province, les efforts porteront essentiellement sur l'amélioration des capacités des institutions d'administration des terres, un soutien particulier étant accordé au travail de terrain multidisciplinaire dans un certain nombre de domaines pilotes. Le processus itératif et interactif facilitera le développement de méthodologies répondant aux besoins à tous les niveaux. Compte tenu de son caractère innovant, le projet a pour ambition d'acquérir de l'expérience dans certains domaines

pilotes, ce qui exige une décentralisation des activités au niveau de la municipalité. Les méthodologies ne pourront être déployées à une plus grande échelle que lorsqu'elles auront été pleinement évaluées et validées. Une démonstration réussie dans les domaines pilotes est essentielle si la nouvelle approche veut obtenir le soutien public et démarrer dans les zones rurales.

**Groupes ciblés.** Les communautés locales et les institutions d'administration des terres comme le cadastre, l'enregistrement, la gestion des terres et la planification.

**Résultats escomptés.** La proposition prévoit les résultats suivants:

- inventaire des politiques et des capacités existantes en matière de développement rural et agricole, les lacunes identifiées étant comblées par un programme de formation axé principalement sur les institutions gouvernementales tout en restant ouvert aux ONG et aux organisations de la société civile;
- inventaire des capacités institutionnelles en vue de fournir ou d'appuyer des programmes de formation dans les domaines précédemment identifiés;
- programmes de formation conçus de manière appropriée;
- méthodologies testées pour des interventions participatives et orientées vers l'action concernant la sécurité des droits de propriété aux niveaux de la communauté, de la municipalité et de la province;
- système d'administration des terres renforcé et participatif;
- système de gestion des terres participatif et local renforcé.

**Liens.** Programmes régionaux pour la sécurité alimentaire.

**Partenaires potentiels.** La FAO collaborera avec des institutions (FIG, Land Tenure Centre, IRD, GTZ) et des institutions et organisations nationales (ONG/OSC, universités nationales et d'autres institutions d'administration des terres).

**Sources de financement potentielles.** Banque mondiale, UE, FIDA et pays donateurs.

## Module 8

### SYSTÈMES ALIMENTAIRES TRADITIONNELS ET MOYENS D'EXISTENCE DURABLES

**Justification.** Les moyens d'existence de nombreuses familles rurales et urbaines dépendent de la culture, de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles de base traditionnels. La plupart des produits de ces systèmes de semi-subsistance ou de subsistance sont consommés localement, mais la performance de ces systèmes est médiocre. Il existe une marge de manœuvre considérable pour améliorer les marges bénéficiaires à chaque niveau de la chaîne de valeur et accroître la qualité des produits finaux. La formation contribue à augmenter la productivité, la qualité et la rentabilité des produits de base locaux. Les connaissances et la formation en matière de production sont exigées au niveau national, dans les langues du pays, et incluent la lutte contre les maladies et les nuisibles, les technologies d'irrigation à faible coût, les techniques de transformation performantes et les stratégies de commercialisation efficaces. Le plus important est que la pauvreté rurale et la sécurité alimentaire peuvent être améliorées en adoptant une approche des moyens d'existence qui intègre les groupes vulnérables à l'intérieur du tissu sociopolitique.

**Approche.** Le projet partira du point de vue des moyens d'existence et se concentrera sur les différentes façons dont les pauvres, notamment les familles, assurent leur quotidien. Il visera à réduire la vulnérabilité tout en renforçant les capacités individuelles et collectives à supporter les chocs. Une attention particulière sera accordée à la propriété des biens (ressources matérielles et sociales) afin de réduire la vulnérabilité aux chocs (saisonniers, familiaux, commerciaux, dus aux catastrophes naturelles, etc.) et de renforcer les capacités des ménages pour les empêcher de sombrer dans la pauvreté lorsqu'ils sont exposés à ces chocs.

**Objectifs.** Lutter contre la pauvreté et améliorer les moyens d'existence en renforçant les systèmes alimentaires traditionnels et les capacités des ménages afin que ceux-ci puissent faire face aux chocs et les surmonter tout en n'affaiblissant pas les ressources naturelles. Pour y parvenir, il faudra:

- identifier les solutions possibles d'intensification et de diversification des systèmes alimentaires traditionnels (fruits, légumes et produits de base amidonneux non céréaliers) et élaborer, adapter et diffuser des technologies de production éprouvées de denrées alimentaires traditionnelles;
- promouvoir les jardins potagers urbains et les activités non agricoles;
- créer des services financiers localement accessibles;
- assurer une formation technique professionnelle, une formation au développement d'entreprises et fournir des conseils;
- mettre en place des associations de développement communautaires afin de faciliter la participation pleine et entière des communautés rurales et de négocier avec les autorités locales et nationales;
- appuyer les interventions multisectorielles pilotées par la demande (par exemple, la santé, l'éducation) en partenariat avec d'autres projets pertinents et ministères concernés.

**Groupes ciblés.** Ménages ruraux, organisations d'agriculteurs, ONG, fournisseurs de services dans la chaîne des produits agricoles de base traditionnels et groupes vulnérables engagés dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de base traditionnels.

**Résultats escomptés.** Le projet produira les résultats suivants:

- renforcement des capacités locales en vue de gérer les systèmes de production alimentaire traditionnels;
- augmentation de la proportion de produits agricoles de base sur le marché local des produits alimentaires;

- amélioration de la sécurité alimentaire et création de marges bénéficiaires par le biais d'activités agricoles et non agricoles;
- mise en place d'associations de développement des communautés en vue de financer des activités bénéfiques pour les communautés en recourant aux prêts et aux subventions;
- augmentation de la rentabilité et de la stabilité de la production locale globale;
- création de liens entre les associations de développement des communautés et le gouvernement local afin de transposer les besoins ruraux dans les politiques au niveau national.

**Liens/partenaires potentiels.** Programmes régionaux pour la sécurité alimentaire, UE/CPS-DSAP, réseaux d'ONG régionales actives dans l'agriculture et les moyens d'existence durables.

**Sources de financement potentielles.** DFID

## Module 9

### SÉCURITÉ NUTRITIONNELLE

**Justification.** Les aliments insulaires produits localement sont rapidement remplacés par des aliments importés ayant fait l'objet d'une transformation poussée dans le cadre du processus de mondialisation. Pendant la dernière décennie, les pays insulaires ont connu des changements de mode de vie et de consommation qui se sont traduits par une diminution de la consommation d'aliments traditionnels, une augmentation de la consommation d'aliments vite préparés et une dépendance accrue à l'égard des importations alimentaires. Les maladies non transmissibles d'origine alimentaire comme l'obésité, le diabète et les problèmes cardio-vasculaires sont donc en hausse dans les PEID, qui représentent déjà 75 pour cent de la charge totale des maladies dans les pays insulaires du Pacifique. Les carences en micronutriments, tels le fer et la vitamine A, sont aggravées par ces mêmes changements de régime alimentaire. Cette « faim silencieuse » constitue une partie du « double fardeau » de la malnutrition.

Les recherches montrent cependant que de nombreux aliments insulaires produits localement sont souvent beaucoup plus riches en vitamines et en minéraux que leurs équivalents importés, ce qui n'est pas ou peu connu des populations locales qui préfèrent les aliments importés parce qu'ils les croient plus nutritifs et marquent un statut social plus élevé. En outre, sous l'effet des changements de modes de consommation, de nombreuses plantes alimentaires natives disparaissent. La perte de la diversité végétale et alimentaire pourrait accélérer l'acuité des problèmes sanitaires d'origine nutritionnelle. Des mesures appropriées sont donc nécessaires pour prévenir ce phénomène, voire l'inverser, et préserver les connaissances et les pratiques locales.

Le commerce des produits de la pêche et de l'agriculture représente la base de la plupart des économies des PEID, qu'ils soient importateurs ou exportateurs nets. Cependant, l'intensification de l'agriculture insulaire s'est accompagnée d'un usage inapproprié de pesticides et d'autres produits chimiques agricoles, d'où le rejet d'un nombre croissant de marchandises agricoles aux points d'entrée en Australie, aux États-Unis et dans d'autres pays importateurs. En outre, les PEID manquent de laboratoires accrédités, ce qui pénalise gravement les secteurs halieutique et agricole qui s'efforcent de maintenir et d'augmenter leurs exportations. Souvent, les producteurs locaux ne peuvent pas exporter leurs produits du fait de la disponibilité limitée de laboratoires accrédités, lesquels garantissent la conformité aux exigences des pays importateurs en matière de sécurité sanitaire des aliments (données concernant les contaminants et les nutriments) et d'étiquetage.

**Objectif.** Améliorer la situation nutritionnelle et sanitaire des habitants des PEID, réduire la dépendance à l'égard des importations alimentaires et améliorer le bien-être économique, tout en luttant contre la perte de la diversité biologique. Également, améliorer les capacités en matière d'analyse des aliments et de diffusion efficace des données sur les contaminants et les nutriments dans les PEID.

**Approche.** Le projet sera conçu pour renforcer les capacités de l'industrie alimentaire locale par le biais de la formation, de la fourniture d'appareils de mesure et de l'accréditation internationale. Il préconisera le prélèvement d'échantillons et l'analyse des aliments locaux pertinents, et favorisera la publication et de la distribution des tableaux de composition des aliments des PEID. Plus précisément, le projet poursuivra les objectifs suivants:

- promouvoir les aliments locaux en diffusant des informations valorisantes sur le contenu nutritionnel et les avantages de certaines plantes alimentaires et de certains animaux domestiques, poissons et produits récoltés dans le milieu sauvage;
- augmenter la disponibilité de plantes alimentaires localement appropriées et nutritionnellement valables en renforçant la collaboration entre les services chargés de la nutrition et de la santé et les services de soutien à l'agriculture;

- promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole, incluant les plantes alimentaires et les animaux d'origine locale;
- créer une base de données exhaustive contenant la valeur nutritionnelle de divers cultivars ou espèces, leurs usages traditionnels, ainsi que d'autres informations pertinentes nécessaires à la mise en valeur, à l'image et à une meilleure connaissance des plantes alimentaires autochtones;
- produire des matériels pédagogiques et de sensibilisation dans des langues locales (fascicules, affiches, fiches éducatives, vidéos, sites Web), afin de partager l'expérience acquise et promouvoir les plantes alimentaires locales;
- aider les responsables nationaux à organiser des campagnes de sensibilisation pour encourager la culture et la consommation de plantes alimentaires d'origine locale.

**Groupes ciblés.** Les données sur la nutrition destinées aux consommateurs locaux seront diffusées par l'intermédiaire d'étiquettes alimentaires, de publications non spécialisées et spécialisées, de campagne de sensibilisation à la nutrition, etc. Les données sur les contaminants peuvent être utilisées par les autorités agricoles et sanitaires afin de protéger les populations qui pourraient être touchées, de surveiller la sécurité sanitaire des approvisionnements alimentaires locaux et de garantir la qualité des exportations.

**Résultats escomptés.** Le renforcement des capacités d'analyse des aliments et la diffusion efficace des données sur les contaminants et les nutriments dans les PEID se traduiraient par de nombreux résultats positifs pour la santé des populations et la croissance économique. Outre le fait de fournir des données essentielles pour appuyer les secteurs du commerce du poisson et des denrées alimentaires, la teneur en nutriments et en calories du régime alimentaire pourrait être déterminée, ainsi que les niveaux de contaminants alimentaires tels que les métaux lourds, les pesticides et les aflatoxines. Ces données pourraient servir à évaluer l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité et garantir que les habitants ont accès à une nourriture saine et nutritive en fournissant une évaluation quantitative de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments.

**Liens.** Programme régional pour la sécurité sanitaire, initiatives régionales telles que le Projet Action pour la santé dans le Pacifique financé par l'Australie et mis en œuvre par le Secrétariat de la Communauté du Pacifique, qui vise à renforcer les capacités des communautés et des gouvernements en vue de traiter les facteurs de risques aux maladies non transmissibles et de mettre en place des environnements valorisant les questions sanitaires.

**Partenaires potentiels.** Secrétariat de la Communauté du Pacifique, Organisation mondiale de la santé (OMS).

**Sources de financement potentielles.** Australie, Italie, Nouvelle Zélande, UE, Agence japonaise de coopération internationale, Banque mondiale, FIDA.

## Module 10

### PROMOTION D'UNE PÊCHE RESPONSABLE

**Justification.** Dans les PEID, le secteur des pêches représente souvent le « moteur national de la croissance » et apporte son soutien à des finalités économiques et sociales plus larges, comme les systèmes d'éducation et de santé et le renforcement des capacités nationales. Les possibilités restreintes qui s'offrent à de nombreux PEID en matière de développement industriel les contraignent à mener des stratégies de développement économique étroitement liées à l'utilisation de leurs ressources halieutiques. En général, les écosystèmes des PEID forment un tout, c'est la raison pour laquelle les problèmes que rencontre le secteur de la pêche dans ces pays se manifestent de manière plus évidente, plus rapide et plus aiguë que dans les pays continentaux. Dans les PEID, la sécurité alimentaire, la conservation et la gestion efficaces des ressources halieutiques sont très étroitement liées. Pour des motifs de sécurité alimentaire, l'utilisation rationnelle de toutes les ressources halieutiques, notamment celles des pêches côtières, doit être au centre des préoccupations des programmes internationaux d'assistance sectorielle aux PEID. Les programmes d'assistance aux PEID doivent avoir pour but de garantir que la sécurité alimentaire est une priorité première, que les niveaux existants des prélèvements halieutiques ne se traduisent pas par une utilisation non viable des ressources et que des mesures sont prises pour leur remise à niveau dans les zones où les stocks ont été surexploités.

**Approche.** Depuis 2002, le Projet de pêche responsable pour les petits États insulaires en développement est un élément de FishCode, le Programme de la FAO de partenariats mondiaux pour une pêche responsable. Le projet en faveur des PEID s'emploie à renforcer les capacités des administrations des pêches de ces pays afin de promouvoir et de faciliter une pêche responsable à l'appui du développement social et économique. La FAO coopère essentiellement avec les administrations nationales à la mise en œuvre du Projet de pêche responsable pour les PEID, mais elle s'efforce de nouer des partenariats avec les organisations régionales afin d'accélérer le processus, notamment dans des situations où plusieurs États sont engagés dans une activité à l'intérieur d'une région. L'identification des questions et des problèmes posés par le développement s'appuie sur une approche participative.

**Groupes ciblés.** Responsables de la planification et des politiques en matière de pêches, directeurs de pêcheries, secteur de la pêche, associations de pêcheurs.

**Résultats attendus.** Renforcement des institutions et des capacités, amélioration de la conservation et de la gestion des pêches dans les zones économiques exclusives (ZEE) et accentuation du rôle économique des industries halieutiques nationales, notamment et le cas échéant, la privatisation des investissements dans les pêcheries. Le renforcement des administrations des pêches améliorera la conservation, la gestion, le développement et l'utilisation des ressources halieutiques. Cette situation permettra au PEID de bénéficier d'un approvisionnement plus sûr en poisson aux fins de subsistance. Parallèlement, elle fournira aux pêcheurs artisanaux et industriels de nouvelles possibilités et perspectives de tirer des revenus réguliers et stables de l'exploitation de ressources côtières, littorales et, le cas échéant, des ressources au large. La mise en œuvre de dispositifs de gestion et de conservation des pêches qui réduisent les opérations de pêche dans les zones côtières et le redéploiement de pêcheurs dans des pêcheries côtières et littorales contribueront dans une large mesure à la durabilité de toutes les pêcheries en activité dans les PEID.

**Liens.** Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable et instruments connexes, y compris les plans d'action internationaux (Pêche illicite, non réglementée et non déclarée; aménagement de la capacité de pêche, aménagement des pêches de requins et captures accidentelles d'oiseaux de mer), Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons, Convention sur la diversité biologique.

**Partenaires potentiels.** Commission des pêches pour l'Asie et le Pacifique, Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien, Commission des pêches pour l'Atlantique du Centre-Ouest, Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est, Programme mondial pour une pêche durable (PROFISH), Centre international d'aménagement des ressources bioaquatiques (ICLARM), Secrétariat de la Communauté du Pacifique, Secrétariat du CARICOM, Programme du PNUE relatif aux mers régionales, Réseau des centres d'aquaculture d'Asie et du Pacifique, Coopération économique Asie-Pacifique, Groupe de travail sur les pêches, Réseau international de coopération et de coordination du suivi, du contrôle et de la surveillance en matière de pêche.

**Sources de financement potentielles.** Australie, Communauté européenne, États-Unis, Islande, Japon, Nouvelle-Zélande, Programme mondial pour une pêche durable (PROFISH), Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons, fonds fiduciaire au titre de la partie VII.

## Module 11

### GESTION DURABLE DES FORÊTS

**Justification.** Les forêts plantées, les arbres, les arbres hors forêt et l'agroforesterie améliorent la sécurité alimentaire et les moyens d'existence et protègent les zones montagneuses et côtières. En ce qui concerne les PEID, les ressources que sont les arbres et les forêts plantées jouent un rôle positif et crucial dans la protection contre les tornades et d'autres calamités naturelles, dans la remise en état des sols dégradés et dans la protection des côtes.

**Objectif.** Lancer un programme de gestion des forêts pour remettre en état les zones montagneuses et les zones côtières dégradées, l'accent étant placé sur le reboisement et l'agroforesterie, dans le but d'améliorer les moyens d'existence des communautés et de renforcer les capacités des organisations nationales chargées des politiques forestières nationales.

**Approche.** Le projet sera participatif et comptera de nombreuses parties prenantes.

**Groupes ciblés.** Le projet cible des groupes aux niveaux local et provincial, des ONG, des organisations fondées sur des communautés, les secteurs public et privé, les institutions locales, les responsables gouvernementaux et la société civile en général, notamment les petits producteurs, les femmes et les populations qui vivent à proximité des zones côtières et qui tirent l'essentiel de leurs ressources des activités qui y sont pratiquées, telles que l'agriculture, le tourisme et la pêche.

**Résultats escomptés.** L'objectif de ce projet est d'obtenir les résultats suivants:

- renforcer l'accès aux terres dégradées remises en état et leur utilisation;
- améliorer la productivité et la contribution à la sécurité alimentaire locale;
- protéger les zones montagneuses pour la production durable d'eau et la conservation de la diversité biologique, notamment les aliments sauvages comestibles;
- créer des débouchés pour la production de bois d'œuvre, de biens et de services, y compris la commercialisation et le commerce de stocks de carbone ainsi que la réduction des pénuries de bois de chauffage pour les ménages;
- faciliter l'accès au financement spécial prévu par le protocole de Kyoto en faveur des PEID.

**Liens.** Programme forestier FAO/Finlande pour la remise en état après le tsunami, Projets d'appel d'urgence révisés des Nations Unies et d'autres, tels que le projet financé par la Belgique concernant l'assistance d'urgence à la restauration des moyens d'existence des pêcheurs et des agriculteurs et à la remise en état de l'environnement dans les zones des Seychelles touchées par le tsunami, projets de la FAO liés à la gestion intégrée des zones côtières dans les régions touchées par les tsunamis.

**Partenaires potentiels.** Gouvernements locaux et nationaux, ONG, organisations fondées sur les communautés, Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF), Convention sur la diversité biologique (CDB), organisations et groupes régionaux.

**Sources de financement potentielles.** Allemagne, Belgique, Espagne, Finlande, Italie, Norvège, Royaume-Uni, Union européenne et financement collaboratif avec les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales. La Banque mondiale et les banques régionales pourraient être des sources de financement possibles. Citons également le fonds d'adaptation au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds d'affection spéciale pour les pays les moins avancés.

## Module 12

### ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES PAR LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

**Justification.** Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit que les températures enregistrées sur la planète continueront d'augmenter et que les catastrophes climatiques seront plus fréquentes si des mesures radicales ne sont pas prises. Les PEID sont extrêmement vulnérables aux changements climatiques, à la variabilité du climat et à l'élévation du niveau des mers. Ils sont parmi les premiers à subir les impacts des changements climatiques et ils seront les premiers à devoir s'adapter à leur nouvel environnement, ou à l'abandonner pour aller vivre ailleurs. Pour cette raison, il est impératif que les PEID tiennent compte des stratégies d'adaptation aux changements climatiques et s'emploient à renforcer leur capacité de résistance aux effets de ces changements, dont les conséquences risquent d'être graves et à long terme. Les adaptations aux changements climatiques exigent des mesures et des processus qui atténuent les effets nuisibles de ces changements sur la santé et le bien-être des populations et permettent à celles-ci de tirer parti des possibilités offertes par leur environnement climatique.

En répondant aux questions soulevées par les changements climatiques, il sera important de prendre en compte les vulnérabilités fondamentales existantes des populations pauvres qui vivent dans les endroits les plus précaires, puis de renforcer leur capacité de résistance afin qu'elles soient davantage prêtes à affronter les fluctuations climatiques prévues. La plupart des populations vulnérables des PEID vivent dans des zones rurales, où les moyens d'existence sont principalement issus du secteur agricole, notamment l'élevage, les forêts et la pêche. La gestion des risques en la matière impose de mettre en place une stratégie commune visant à financer directement, par un capital d'amorçage ou des dotations correspondantes, les initiatives d'origine communautaire, en coopération avec les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires, notamment la fourniture de services de microcrédit. Toute mesure d'adaptation appropriée doit également se concentrer sur des stratégies qui maintiennent, dans une large mesure et de manière durable, le niveau de productivité agricole. En outre, une meilleure utilisation des systèmes d'information et d'alerte précoce et des systèmes de gestion d'information sur les catastrophes permettrait d'évaluer les impacts à court et à long termes des événements (extrêmes) sur l'agriculture, tout en fournissant, à moyen et à long termes, des contributions importantes aux activités de préparation et d'atténuation des effets potentiels des catastrophes et à la préparation des plans de développement renforçant la capacité de résistance à de telles calamités.

**Objectif.** L'objectif global est d'identifier et de mettre en œuvre des mesures d'adaptation particulières permettant de prendre en compte l'impact des changements climatiques sur les PEID. L'objectif spécifique est d'accroître la capacité de résistance des communautés des PEID les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques en œuvrant pour le renforcement de cadres institutionnels de gestion des risques de catastrophes (y compris les systèmes d'alerte précoce et les systèmes d'information sur la gestion des effets des catastrophes) et en améliorant les moyens d'existence et les capacités locales permettant de faire face aux risques commerciaux, financiers et climatiques.

**Approche.** Le projet renforcera les capacités des institutions et améliorera l'utilisation d'outils d'atténuation des risques en vue d'intégrer des solutions d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques de catastrophes dans les politiques de développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, par le biais des activités suivantes:

- identifier de manière participative les vulnérabilités actuelles et les mesures d'atténuation des risques, et mettre en œuvre des initiatives communautaires hiérarchisées en matière de réduction des risques de catastrophes (par exemple, les systèmes d'alerte précoce aux niveaux sous-national et national);

- renforcer les capacités des communes et des villages à gérer leurs ressources (épargne, plans de crédit, intrants agricoles, production agricole, utilisation des terres, etc.);
- augmenter le nombre et accentuer l'utilisation de solutions technologiques afin de prendre en compte et de gérer les risques associés à la variabilité du climat, qui constituent une menace pour les moyens d'existence (par exemple, le système de gestion des informations sur les catastrophes);
- mieux sensibiliser les agriculteurs et renforcer les capacités des institutions locales à l'appui des politiques nationales de gestion des catastrophes;
- mieux faire comprendre aux décideurs nationaux les enjeux de la gestion des risques de catastrophes naturelles et de la gestion des changements climatiques, et la relation qui les unit;
- renforcer les partenariats entre les institutions de recherche nationales et régionales, les systèmes de vulgarisation et les agriculteurs/pêcheurs.

**Groupe ciblé.** Communautés locales, agrométéorologues, agriculteurs, pêcheurs, forestiers, chercheurs, vulgarisateurs, négociants, décideurs.

**Résultats escomptés.** Les objectifs seront réalisés par le biais des interventions suivantes:

- améliorer le suivi, l'observation systématique et les systèmes d'alerte rapide;
- intégrer les préoccupations concernant les changements climatiques et les risques de catastrophes dans les cadres institutionnels et de politiques du secteur agricole;
- utiliser des solutions technologiques disponibles pour renforcer les programmes d'adaptation aux dangers naturels dont l'intensité et la fréquence augmentent;
- renforcer les capacités institutionnelles de gestion des risques de catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques;
- améliorer la sensibilisation aux conséquences préoccupantes des changements climatiques sur les populations vulnérables;
- renforcer les systèmes nationaux et régionaux d'information sur la gestion des catastrophes;
- intégrer les améliorations dans les cadres nationaux de gestion des risques de catastrophes.

**Liens/Partenaires potentiels.** La FAO collaborera avec des institutions internationales (OMM, Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, UICN, Fédération internationale de la Croix Rouge), régionales (ADPC, CARICOM, CPACC) et nationales, des organisations (ONG/OSC, universités nationales et d'autres institutions d'administration des terres). Des liens seront établis avec des initiatives comme le Système mondial d'observation des océans (SMOO), le Système mondial d'observation terrestre (SMOT), le Réseau mondial pour le couvert végétal et le Système d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV).

**Sources de financement potentielles.** PNUE, Banque mondiale, UE et pays donateurs.